

Bleu	Jaune	Rouge
------	-------	-------

**PLAN D'ACTION NATIONAL  
DE L'EDUCATION POUR TOUS (PAN/EPT)  
A L'AN 2015**

**PARTIE 1 : DIAGNOSTIC ET STRATEGIES**

**N'Djamena, Septembre 2002**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
Carte administrative	3
Liste des sigles et abréviations	4
Introduction	6
Résumé	7
<b>Chapitre 1 : Cadre général du pays</b>	<b>15</b>
<b>Chapitre 2 : Diagnostic du système éducatif</b>	<b>18</b>
2.1 Protection et éducation de la petite enfance	18
2.1.1 Les enfants en circonstances particulièrement difficiles	18
2.1.2 Les enfants abandonnés et les orphelins	18
2.1.3 L'éducation préscolaire (les jardins d'enfants)	19
2.2 Enseignement Elémentaire	19
2.3 Alphabétisation	20
2.4. Education aux valeurs universelles	20
2.5 Enseignement Secondaire Général	20
2.6 Enseignement Sec. Technique et Formation Professionnelle.	21
2.7 Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	23
2.8 Etat de fonctionnement des Ministères en charge de l'EPT	25
2.9 Financement de l'éducation et de la formation	25
<b>Chapitre 3 : Priorités et objectifs en matière de l'EPT</b>	<b>27</b>
3.1 Protection et éducation de la petite enfance	27
3.2 Enseignement Elémentaire	27
3.3 Alphabétisation fonctionnelle	28
3.4 Promotion de l'éducation intégratrice	28
3.5 Enseignement Secondaire Général	28
3.6 Enseign. Tech. et Formation Professionnelle	28
<b>Chapitre 4 : Options en matière de politique de l'EPT</b>	<b>29</b>
4.1 Orientations générales de la politique de l'EPT	29
4.2 Politiques sous-sectorielles	29
4.2.1 Protection et éducation de la petite enfance	29
4.2.2 Enseignement Elémentaire	29
4.2.3 Alphabétisation fonctionnelle	30
4.2.4 Enseignement Secondaire Général	30
4.2.5 Enseignement Sec. Technique et Formation Professionnelle	30
4.3 Stratégies de mise en œuvre de la politique de l'EPT	31
4.3.1 Diversification et rationalisation de l'allocation des ressources	31
4.3.2 Renforcement de l'accès et de l'équité	31
4.3.3 Amélioration de la qualité des enseignements et des conditions d'apprentissage	32
4.3.4 Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles	33
CONCLUSION	35
ANNEXES	36
COUT GLOBAL	37
TABLEAUX DE SIMULATION	38
LEXIQUE	46
BIBLIOGRAPHIE	48

**CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD  
(avant le nouveau découpage de 2002)**

**N.B. La carte ci-dessus présente l'ancienne division administrative du pays avec 14 préfectures.  
Le découpage de l'année 2002 compte 18 régions, 47 départements et 208 sous-préfectures.**

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

A.I.E :	Année Internationale des Enfants
A.I.F :	Année Internationale des Femmes
A.P.E :	Association des Parents d'Elèves
APICED :	Agence pour la Promotion des Initiatives Communautaires en Education au Tchad
B.E.T. :	Borkou - Ennedi - Tibesti
B.E.P.C :	Brevet d'Etude du Premier Cycle
B.T.S :	Brevet de Technicien Supérieur
BAC :	Baccalauréat
C.E.P.E :	Certificat d'Etudes Primaire et Elémentaire
CADE :	Convention Africaine des Droits de l'Enfant
CDE :	Convention des Droits de l'Enfant
C.N.C :	Centre National des Curricula
CEKE :	Centre Espoir de Koundoul pour l'Enfance
CFC :	Centre de Formation Continue
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CAPCEG :	Certificat d'Aptitude au Collège d'Enseignement Général
CETCO :	Collège d'Enseignement Technique Commercial
CA :	Centre d'Apprentissage
CFPP :	Centre de Formation Professionnelle et du Perfectionnement
CNEPT :	Comité National de l'Education Pour Tous
CONEFE :	Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi
CTSEF :	Comité Technique de Suivi de l'Education et de la Formation
CTSRS :	Comité Technique de Suivi de Réunion Sectorielle.
DAPLAN :	Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
DEUG :	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DPE :	Développement de la Petite Enfance
DESTP :	Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
DFPP :	Direction de la Formation Professionnelle et du perfectionnement
EBNF :	Education de Base Non Formelle
E.P.T. :	Education Pour Tous
ECOSIT :	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
E.F.E :	Education - Formation - Emploi
ENI :	Ecole Normale d'Instituteurs
ECPD :	Enfants en Circonstances Particulièrement difficiles
ETNR/EPT :	Equipe Technique Nationale de Rédaction de l'Education Pour Tous
F.R.P.C :	Facilité pour Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FENAPET :	Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves du Tchad
HCI :	Haut Comité Interministériel
I.D.H :	Indice de Développement Humain
I.E.C :	Information - Education - Communication
ISSED :	Institut Supérieur des Sciences de l'Education
LETIN :	Lycée d'Enseignement Technique Industriel
LETCO :	Lycée Technique Commercial
MFPTE :	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi
M.E.N :	Ministère de l'Education Nationale
M.A :	Ministère de l'Agriculture
M.I.C.A :	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MSP :	Ministère de la Santé Publique
MASF :	Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
NTIC :	Nouvelle Technologie de l'Information et de la communication
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
P.P.E :	Programme de Protection de l'Enfance
P.E :	Petite Enfance
PEPE :	Protection et Education de la Petite Enfance
PAN/EPT :	Plan d'Action National de l'Education Pour Tous
P.I.B. :	Produit Intérieur Brut
P.P.T.E :	Pays Pauvres très Endettés
PARSET :	Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l' Education au Tchad

PAEF : Plan d'Action pour l'Education et la Formation  
R.C.A : République Centrafricaine  
SAP : Secteur d'Animation Pédagogique  
SE/CONEFE : Secrétariat ou Secrétaire Exécutif du Comité National pour  
l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi  
S.E.S.E.F : Service d'Evaluation et de Suivi de la Formation  
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la  
Culture  
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

## INTRODUCTION

En avril 2000, il s'est tenu à Dakar un forum international sur l'Education Pour Tous (EPT) auquel plus d'une centaine de participants ont pris part. Ce forum a adopté un certain nombre de recommandations dont l'élaboration d'un Plan d'Action National EPT (PAN/EPT) couvrant la période 2000-2015.

Le PAN/EPT du Tchad s'appuie sur la stratégie EFE (Education – Formation en liaison avec l'Emploi) mise en œuvre depuis 1993. Les objectifs de cette stratégie ont été améliorés, consolidés et renforcés lors de la réunion sectorielle sur l'éducation et la formation tenue à N'Djamena en janvier 2000 dans le cadre du suivi de la réunion sectorielle de Genève IV, par l'adoption d'un Programme d'Action de l'Education et de la Formation (PAEF) couvrant la période 2002-2004.

Le PAN/EPT prend en compte le PAEF et le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education (PARSET). Le PARSET, lui s'exécutera en trois phases 2002-2006, 2006-2011 et 2011-2015.

Le PARSET qui, s'insère dans un effort plus large de développement et de lutte contre la pauvreté, vise une éducation au sens le plus large et le plus riche, à savoir **apprendre à connaître, à faire, à vivre ensemble et à être, doublé d'une éducation aux valeurs universelles, notamment l'Education à la Culture de la Paix, à la Non Violence, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie .**

Cette Education pour tous, accordera une attention particulière aux filles et aux enfants des milieux défavorisés (enfants nomades, insulaires) ou ayant des besoins éducatifs spécifiques (déficients auditifs, visuels et autres handicaps).

Le présent document national a pour objectif de faire le diagnostic de la politique de développement des secteurs éducatif et de formation et, de dégager les axes stratégiques pour consolider les acquis avant de tracer les nouvelles perspectives de l'éducation pour tous à l'horizon 2015.

Le Plan d'Action National EPT a été élaboré dans une approche participative et intersectorielle; il vise à identifier les voies et moyens devant permettre au Gouvernement de renforcer le processus de développement des secteurs impliqués dans l'EPT conformément au Cadre d'Action de Dakar.

## **RESUME**

### **Cadre général du pays**

Pays Sahélo-Saharien, le Tchad est vaste de 1 284 000 km<sup>2</sup>. Il est situé entre les 8ème et 24ème degrés de latitude Nord et les 13ème et 24ème degré de longitude Est. Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la RCA et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun. C'est un pays enclavé, sans débouchés maritimes, qui se caractérise par des conditions climatiques hostiles. Le sous-sol riche en minerais offre de potentialités d'exploitation. Néanmoins, le sol est exposé à une dégradation importante due à la désertification.

Au plan démographique, la population tchadienne est estimée à 7,2 millions d'habitants en 1999, alors qu'elle était de 6,3 millions en 1993 selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat.

La population tchadienne est très dispersée et inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. A l'ancienne préfecture du Borkou Ennedi Tibesti (BET), la densité est de 0,1 habitant au km<sup>2</sup>, alors qu'elle est de 54 au Logone Occidental. Ainsi, la densité moyenne est estimée à 5,6 habitants par km<sup>2</sup> avec une forte majorité rurale (plus de 80 %).

Le pays est soumis à une croissance rapide de sa population (2,4 % de taux d'accroissement moyen annuel selon le recensement général de la population et de l'habitat en 1993) et, une fécondité très forte (6,6 enfants, en moyenne par femme en âge de procréer).

En matière de santé, le Tchad est l'un des pays où la situation sanitaire de la population est précaire. L'espérance de vie à la naissance est de 50,3 ans et le taux brut de natalité, de 40% ; le taux brut de mortalité de 16,3%. Les indicateurs de santé font également ressortir un taux de mortalité infantile de 132‰ ; un taux de mortalité infanto-juvénile de 222‰ ; un taux de mortalité maternelle de 827 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les pathologies dominantes sont le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, le tétanos, la bilharziose, la méningite et la pathologie de la grossesse néonatale, la pandémie du VIH/SIDA sévit également au Tchad.

La malnutrition demeure endémique parmi les enfants de moins de 5 ans.

Les indicateurs de base du secteur de l'eau potable montre que les conditions précaires d'hygiène constituent les principales causes de morbidité et de mortalité au sein des populations. On estime qu'environ 30 % seulement de la population a accès à l'eau potable.

Le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Moins de quatre ans après l'indépendance, son développement a été compromis par une succession de crises politico-militaires qui ont eu un effet désastreux sur son potentiel économique, social et culturel. La présente décennie constitue un tournant important pour le Tchad avec l'amorce du processus démocratique qui a conduit à la Conférence nationale souveraine (1993), à l'adoption d'une nouvelle constitution (1996), puis à la tenue de deux élections présidentielles (2001) et législatives (2002).

Sur le plan administratif, le pays connaît un nouveau découpage en 2002. On compte 18 régions et 47 départements (y compris N'Djaména), 208 sous-préfectures.

La nouvelle constitution prévoit une forte décentralisation en vue de permettre un meilleur rapprochement entre l'administration et les administrés. Cette option vise l'autonomie de la population dans ses actions de développement.

Le Tchad est tributaire de l'agriculture et de l'élevage. Il est exposé aux aléas climatiques dont les grandes sécheresses des années 1973 et 1984. La culture du coton constitue, à côté de l'élevage, la principale ressource de base de l'économie. Toutefois, il est prévu d'ici à 2003, d'importantes ressources qui proviendront de l'exploitation du pétrole de Doba et de l'installation d'une mini-raffinerie à N'Djaména alimentée par le pétrole de Sédigui au centre Ouest.

Mais actuellement, le Tchad est confronté à trois défis majeurs : écologique, politique et social, économique et financier. Face à ces défis, le Gouvernement du Tchad a axé sa politique et sa stratégie de développement sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations et la bonne gouvernance.

Au cours de la période de 1995 à 2000, le volume du PIB a évolué en hausse. Il est passé de 718 à 1017 milliards de francs, soit un taux d'accroissement moyen de 7,2%. Cette croissance a engendré dans la même période des améliorations du PIB/habitant eu égard au rythme de la croissance démographique.

avec un PIB/H estimé à 136 100 F CFA (soit 194 US \$) en 2000, le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Selon l'Indice de Développement Humain (IDH), il occupe le 167ème rang sur 174 en 1999/2000.

Au vu des résultats de l'enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT), réalisée en 1995, plus de 54% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La structuration des services opérés au sein du Ministère des Finances et de l'Economie et les réformes introduites dans la politique fiscale et douanière ont significativement contribué à l'amélioration des recettes courantes de l'Etat. De 1995 à 2000, ces recettes ont connu une augmentation de 11,1% en moyenne par an.

Comparées au PIB, ces recettes représentent 7,4% en 1995, 9% en 1999 et 7,9% en 2000. En même temps, les dépenses de l'Etat sont restées stagnantes au cours de la période 1996-1998.

Afin de consolider les acquis en matière de stabilité macro-économique, le Gouvernement a conclu un deuxième programme 1999-2002, au titre de facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme approuvé par le FMI en janvier 2000 vise les objectifs suivants :

- Assurer un taux de croissance du PIB d'au moins 5% sur la période 2000-2002 ;
- Maintenir l'inflation autour de 3% ;
- Dégager un excédent du solde primaire courant de 1,4% d'ici à 2002 ;
- Ramener le déficit extérieur courant hors pétrole et dons de 20 % du PIB en 1999 à 15,6% en 2002.

Par ailleurs, le Tchad vient de bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE). L'encours de la dette par rapport au PIB reste à peu près stable avec une légère tendance à la baisse. Il passe de 393,3 milliards de F CFA en 1994 à 577,5 milliards en 1998, soit 60% du PIB en 1994 et 55% en 1998.

La situation culturelle est caractérisée par un fort taux d'analphabétisme (qui atteint 67% de la population concernée dont 56% pour les hommes et 78% pour les femmes) et un faible taux de scolarisation marqué par une grande disparité entre les genres et entre les régions. En 2000-2001, le taux brut de scolarisation est de 75,1% dont 58,7% pour les filles.

Par ailleurs, les activités de l'encadrement de la petite enfance sont à l'état embryonnaire avec 2,4% seulement des enfants ayant accès à l'encadrement dans les institutions formelles.

### **Secteur de l'éducation et de la formation**

Le Tchad a inscrit la valorisation des ressources humaines au premier rang des priorités. Le Gouvernement, par sa participation à toutes les rencontres internationales sur l'éducation et la formation, manifeste ainsi sa volonté de satisfaire ce droit légitime à l'éducation.

Ainsi, le Tchad a adopté, en accord avec ses partenaires au développement, la stratégie nationale d'éducation et de formation en liaison avec l'emploi (EFE), à l'issue de la consultation sectorielle organisée en novembre 1990 à N'Djaména. Cette stratégie tire son fondement du Plan d'Orientation définissant les options de politique économique et sociale du Tchad en l'an 2000. Elle accorde la priorité à l'enseignement de base et à l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle. Les objectifs et le plan d'actions de cette stratégie EFE mise en oeuvre depuis 1993 ont été améliorés, consolidés et renforcés lors de la Réunion Sectorielle Education - Formation tenue en janvier 2000 à N'Djaména, dans le cadre du suivi de la Table Ronde de Genève IV qui définit les orientations stratégiques du secteur de l'éducation et de la formation pour la période 2000 - 2004. Le PARSET assurera le relais de 2004 à 2015.

Le présent Plan d'Action National de l'EPT (PAN/EPT) prend en compte les options stratégiques en cours. Il se fixe, à l'horizon 2015, six objectifs fondamentaux :

- 1°- **Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;**
- 2°- **Faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;**
- 3°- **Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;**
- 4°- **Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;**
- 5°- **Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite;**
- 6°- **Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.**

Le Tchad, faisant siens la déclaration et le Programme d'Action sur une Culture de la Paix (Résolutions des Nations Unies A 53/213 du 13 Septembre 1999), ajoute aux six (6) objectifs de l'EPT retenus dans le Cadre d'Action du Forum Mondial de l'Education aux valeurs universelles, à savoir l'éducation à la Culture de la Paix, à la non Violence, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie.

Ces objectifs ci-dessous définis s'articulent autour de trois axes stratégiques :

- Amélioration de l'accès et de l'équité ;
- Amélioration de la qualité et des conditions d'enseignement et d'apprentissage;
- Renforcement de la capacité institutionnelle de planification, de gestion et de pilotage.

L'élaboration du PAN/EPT confirme ainsi l'engagement du Gouvernement du Tchad à poursuivre cette entreprise essentielle qui vise à offrir une éducation gratuite, universelle et de qualité à tous, en particulier, aux filles et aux enfants issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Dans cette perspective, au cours de la Conférence au sommet sur la stratégie d'accélération de l'EPT tenue à Bamako en novembre 2000, les chefs d'Etat du Burkina-Faso, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad se sont engagés à :

- Accroître substantiellement la part du PIB consacrée à l'éducation avec un objectif d'au moins 4% d'ici à l'an 2015 ;
- Accorder au moins 50% du budget de l'éducation au développement de l'éducation de base ;
- Introduire progressivement l'utilisation des langues nationales dans les systèmes éducatifs en vue de promouvoir leur développement ;
- Entreprendre des réformes pour une redéfinition des priorités, une ré-allocation des budgets et un partage de responsabilités de l'éducation entre l'Etat, les communautés et les collectivités, dans le cadre d'une gestion décentralisée renforçant l'autonomie des écoles, tout en soulignant la responsabilité de l'Etat dans le financement de l'éducation.

- **Programme de protection de l'enfance**

Le programme de Protection de l'Enfance regroupe les sous-programmes suivants :

- enfants et Jeunes en circonstances particulièrement difficiles ;
- enfants Abandonnés et Orphelins ;
- encadrement de la Petite Enfance : les jardins d'enfants de 3 à 5 ans.

**1. Les Enfants et jeunes en circonstances particulièrement difficiles**

Le phénomène des enfants en situation difficile a une origine lointaine au Tchad, car déjà en 1962, furent créés le Centre Rural des Jeunes de Koundoul (25 km de N'Djaména) et le Centre d'Accueil KOTOKO de Sabangali destinés à prendre en charge cette catégorie d'enfants. Malheureusement ces deux Centres, qui fonctionnaient jusqu'en 1979, ont disparu du fait de la guerre.

A la reprise des activités, le Centre de Koundoul a été réouvert sous la dénomination de « Centre Espoir de Koundoul ».

**2. Les Enfants abandonnés et les orphelins**

Le problème que vivent ces groupes d'enfants reste identique à celui des enfants en situation difficile. En effet, il n'existe pas de centres d'Accueil dans les Centres Sociaux, autant leur situation socio-sanitaire est très précaire, voire catastrophique.

**3. L'éducation préscolaire (Jardins d'Enfants)**

La volonté politique en matière de l'encadrement de la petite enfance existe depuis 1956. Mais jusqu'à nos jours, on ne dénombre que 29 jardins d'enfants dont 18 publics et 11 privés. Le nombre d'enfants concernés par ce type d'encadrement est estimé à 1220395 mais seuls 2950 enfants ont accès, chaque année, aux structures formelles soit 2,4 % en moyenne.

- **Enseignement élémentaire**

L'enseignement élémentaire accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans et comprend six (6) années d'études (CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2). La fin du cycle est sanctionné par un examen (CEPE) et un Concours d'entrée en 6è conduisant au collège. Ce niveau d'enseignement se caractérise par :

Offre d'éducation insuffisante. En 2000/2001, le réseau scolaire se composait de 4.028 écoles dont 2.185 publiques, 1.545 Communautaires et 298 privées. En terme de distribution spéciale, 86% des écoles sont basées en zone rurale et le reste, en zone urbaine. En 2000/2001, on comptait 924.224 élèves dont 381 112 filles, soit 38,72%. Le taux brut de scolarisation est passé 46,1% à 75,1% (dont 58,7% pour les filles) entre 1993/1994 et 2000/2001.

De fortes disparités. Plus de 60% de la population scolaire sont concentrés dans quatre anciennes préfectures sur 14. L'ancienne Préfecture du Logone Oriental enregistre plus de 100% de taux brut de scolarisation contre 22% à l'ancienne Préfecture du Lac. Les filles sont faiblement représentées. Elles ne représentent que 38,72% des effectifs scolarisés, soit un taux brut de scolarisation de 58,7% en 2000/2001. Les enseignants sont en nombre insuffisant. Le ratio élèves/enseignant est de 69 au niveau national.

Des conditions d'enseignement médiocres. Les enseignants exercent dans des conditions matérielles et pédagogiques très difficiles. Les manuels scolaires sont insuffisants et souvent inadaptés. En 1999/2000, 89,4% des élèves disposaient d'un seul manuel, chaque salle de classe d'un tableau et il y avait cinq fois plus d'élèves que de places disponibles.

**Des performances faibles.** Le taux global de redoublement enregistré en 2000/2001 se situe à 27,1 % dont 28,6% pour les filles. De même, les abandons sont massifs : 10,8% au niveau national. 46% des élèves inscrits en première année parviennent au CM2. Le taux de réussite au CEPE est de 68% et le taux de transition en 6è est de 47,2%.

- **Alphabétisation**

Elle présente une offre limitée. Au cours de la campagne 1999/2000, les activités d'alphabétisation se sont déroulées dans 2697 centres pour 113856 apprenants dont 54% de femmes. La Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN) utilise 29 agents de supervision répartis dans les anciennes Préfectures, 123 chefs de secteur et 209 encadreurs dans les Sous-Préfectures.

- **Enseignement secondaire général**

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les Collèges et Lycées. Les établissements relevant de ce type d'enseignement accueillent les élèves ayant achevé avec succès la fin du primaire.

Le diagnostic de ce type d'enseignement peut s'établir comme suit :

- **Une offre éducative insuffisante.** Les deux anciennes Préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kebbi comptent à elles deux 75% des établissements. La quasi-totalité des établissements sont situés dans des zones urbaines, soit 83,6% d'établissements. Les effectifs scolaires ne représentent que 11,9% de la population des jeunes âgés de 12 à 18 ans pendant l'année scolaire 99/00 ;
- **Des disparités énormes entre les genres et les zones.** Les filles ne représentent que 22% des effectifs correspondant à un taux brut de scolarisation de 5,3% contre 18,5% chez les garçons. Les anciennes préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kébbi sont plus scolarisées avec 20% de taux contre 5% dans les anciennes préfectures de Salamat, Ouaddaï, Lac, Kanem, Guéra, Batha, BET et Biltine ;
- **Des conditions d'accueil et d'apprentissage difficiles.** Les effectifs scolaires ont plus que doublé en dix ans en passant de 45000 en 88/89 à 133900 élèves en 99/00, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10%. Les classes sont pléthoriques (70 élèves par classe en moyenne), les salles de classes insuffisantes, manquent d'entretien et sont souvent inappropriées . En moyenne deux élèves se partagent l'utilisation d'un manuel ;
- **Un corps enseignant peu qualifié et très faiblement constitué de femmes.** En 99/00, on compte 3988 enseignants contre 1893 en 93/94. Ils sont majoritairement sans formation qualifiante, soit 52,3%. Près de 40% des enseignants sont concentrés dans l'unique ancienne Préfecture du Chari-Baguirmi. La population enseignante est constituée de 4% de femmes ;
- **Des programmes d'enseignement peu adaptés et des manuels inappropriés.** Les manuels scolaires importés sont d'origines diverses aussi bien en français qu'en arabe. Les programmes élaborés depuis 1984 sont déjà obsolètes, inadaptés aux réalités socio-économiques et culturelles du pays ;
- **Une efficacité interne faible et une performance médiocre.** Les redoublements et les abandons sont assez importants et particulièrement en classe de 3è et terminale. A la fin de l'année 1999/2000 les redoublements représentent 16% de taux (dont 28,7% en terminale et 19% en troisième) et les abandons 18% (dont 50,7% en terminale et 22,6% en troisième). Les résultats aux différents examens de fin d'année 1999 révèlent que les performances du secondaire sont médiocres.

- **Enseignement technique, formation Professionnelle et Emploi**

**Une offre de formation insuffisante.** Les trois filières dominantes sont : réparation automobile, bâtiment et tertiaire (soit plus de 80% du nombre total des filières de formation technique et professionnelle). A l'enseignement secondaire technique et professionnel, on dénombre en 1999/2000, 1980 élèves (dont 193 dans les collèges techniques, 1577 dans les lycées et 219 dans les centres d'apprentissage). Les filles représentent 32,1% des effectifs du sous-secteur.

**De fortes disparités.** L'enseignement technique et la formation professionnelle sont caractérisés par une forte concentration des établissements dans la capitale et dans la zone méridionale. Les effectifs sont plus importants dans les sections commerciales (86,4%) contre 13,6% dans les sections industrielles.

**Des conditions d'enseignement difficiles.** En 1999/2000, on dénombrait 14 établissements d'enseignement technique (dont 12 publics et 2 privés). Le ratio élèves/enseignant est de 11. Les matériels et équipements sont obsolètes, les manuels techniques et technologiques sont insuffisants.

**Des performances faibles.** L'analyse du rendement de cet ordre d'enseignement fait ressortir que les résultats aux différents examens, notamment le Baccalauréat session de 1999, connaissent une amélioration avec un taux de réussite de 47,7%.

En moyenne 7 élèves sur 10 sont admis dans la filière industrielle contre 4/10 en filière Commerciale, la série G2 ayant enregistré le taux le plus faible (36,6%).

- **Enseignement Supérieur**

Une Offre de formation insuffisante et de fortes disparités. L'enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique compte six (6) établissements dont deux (2) nouvelles création. Au total on compte 6765 étudiants avec une proportion faible des filles, 14,2%.

**Des conditions d'enseignement difficiles :** Cinq problèmes caractérisent l'enseignement supérieur :

- Développement sans relation étroite avec les capacités de l'Etat et le marché d'emploi ;
- faible qualification de certains enseignants et difficultés de les qualifier au niveau national ;
- forte prédominance des effectifs des filières littéraires, juridiques et économiques ;
- insuffisance ou absence de matériels pédagogiques ;
- insuffisance des infrastructures ne répondant plus à la démographie estudiantine.

**Des performances faibles.** Les redoublants représentent 15,9% de proportion dont 14,2% de filles. En ce qui concerne le rendement interne, 1710 étudiants ont obtenu leur diplôme en 1999, soit une augmentation de 22,1% par rapport à 1998. Le personnel enseignant est très peu constitué de femmes, (soit 3,6% de proportion) et un pourcentage important de vacataires (44,2%). Plus de 80% de demandeurs d'emploi sont issus de l'Université de N'Djamena, nantis au moins d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG).

- **Etat de fonctionnement des ministères en charge de l'EPT**

Le fonctionnement des Ministères en charge de l'éducation et de la formation est caractérisé depuis une dizaine d'années par :

- une forte centralisation administrative malgré la déconcentration des principales fonctions de gestion et d'administration ;
- une faiblesse dans le processus de planification et de pilotage du système éducatif et formation ;
- une absence de mécanisme et d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- une insuffisance et une inadaptation des moyens de travail existants par rapport aux missions dévolues aux différentes structures ;
- une insuffisance quantitative et qualitative des cadres dans les différents domaines de l'éducation et de la formation, notamment dans le domaine de l'Education aux valeurs universelles ( aux Droits de l'homme, à la Démocratie, à la Paix et à la Non-Violence) et de la protection de l'Environnement .

- **Financement de l'éducation et de la formation**

Le budget de l'éducation occupe une grande place dans le budget de l'Etat tchadien. En 2000, 19 milliards de francs CFA étaient consacrés au secteur de l'éducation contre 11,7 milliards en 1996. Les ressources consacrées à l'enseignement élémentaire sont plus importantes sur toute la période. Et cela se justifie par l'importance du secteur. En 1996, elles représentaient 42% des ressources de l'éducation pour atteindre 45% en 2000. Les dépenses du personnel sont toujours plus élevées (73,7% en 1996 et 66,6% en 2000).

- **Stratégies de mise en œuvre de la politique de l'EPT**

Dans le cadre de ses programmes de développement des secteurs impliqués dans l'EPT et compte tenu des actions déjà engagées, le Gouvernement tchadien a déterminé les axes d'action prioritaires ci-après et pour lesquels il sollicite pour la décennie à venir l'appui des différents partenaires au développement.

**1. Diversification et rationalisation de l'allocation des ressources**

Le Gouvernement entend profiter de toutes les opportunités qui s'offriront à lui pour sensibiliser davantage les partenaires extérieurs et solliciter leur participation au financement de l'EPT. La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle donc une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation.

**2. Renforcement de l'accès et de l'équité**

Le Gouvernement tchadien entend maîtriser le développement du réseau éducatif et de formation par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens des priorités retenues. L'accroissement de l'accès à l'éducation à toutes les couches de la population tchadienne implique les actions suivantes :

- ***Rationalisation de l'offre d'éducation***

Il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel qui régit la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré. Ces mesures concerneront d'une part, la configuration du réseau scolaire existant et, d'autre part, l'ajustement du dispositif scolaire en fonction des besoins d'éducation, des normes et critères d'implantation, d'extension et de fermeture des structures d'éducation et de formation.

- ***Promotion de la scolarisation des filles.***

La promotion de la scolarisation des filles sera poursuivie et renforcée. L'expérimentation qui a été menée dans les quatre sous-préfectures a eu un effet positif sur l'attitude de la population concernée. Elle sera étendue aux inspections où l'enseignement élémentaire connaît de sérieux problèmes en matière de scolarisation des filles.

- ***Réduction des disparités***

Il s'agit de donner davantage d'accès à l'éducation aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux. L'accent sera mis sur la scolarisation des filles, l'alphabetisation fonctionnelle destinée aux femmes, aux jeunes déscolarisés et non scolarisés.

- ***Développement des écoles communautaires***

L'Etat s'engagera à prendre en charge des salaires des maîtres communautaires, mettre en place un mécanisme de paiement régulier et définir un cadre contractuel pour le recrutement. Une Agence pour la Promotion des Initiatives communautaires en éducation (APICED) sera créée.

- ***Promotion du bilinguisme et des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement***

Conformément aux dispositions de la Constitution, le Gouvernement s'engage à traduire dans les faits l'option du bilinguisme en rendant obligatoire l'enseignement des deux langues officielles dans tous les établissements scolaires du pays.

- ***Création de filières courtes***

Le Gouvernement, envisage de créer et diversifier les filières de formation de courtes durées, répondant aux exigences du marché de l'emploi aux niveaux local, régional et national.

**3. Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages**

L'amélioration de la qualité d'enseignement ne peut être obtenue que par le renforcement des compétences, la réactualisation et l'adaptation des contenus et le développement des manuels et matériels didactiques adaptés. De façon opérationnelle, les actions suivantes seront engagées :

- *Le renforcement des compétences des enseignants.*

Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants qui devrait se traduire par l'augmentation de l'offre et par le relèvement du niveau de formation dans les écoles normales d'instituteurs et autres institutions spécialisées.

- *la rénovation des programmes d'enseignement et de formation*

Une institution permanente autonome sera créée dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET). Il s'agit du Centre National des Curricula (CNC) dont les attributions sont outre l'élaboration des programmes, l'évaluation de ceux-ci et des apprentissages, la promotion de la recherche et la production des manuels scolaires adaptés.

- *L'élaboration d'une nouvelle politique éditoriale*

Il sera procédé à la production au niveau national des manuels scolaires et matériels didactiques. Néanmoins, le processus de finalisation de ces curricula généralement long induira l'acquisition dans un premier temps, sur le marché local et international, des manuels et matériels didactiques jugés compatibles avec le contenu des nouveaux programmes et notamment l'éducation aux valeurs universelles.

- *Evaluation des apprentissages*

Il sera confié au Service de l'Evaluation et du Suivi de la Formation (SESEF) différentes études et tests (psychomoteurs, cognitifs, socio -affectifs...) dont les résultats vont être régulièrement publiés et mis à la disposition des principaux acteurs du système éducatif.

#### **4. Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles :**

Les faiblesses relevées dans le domaine de la planification, de l'organisation et de la gestion de l'éducation seront corrigées par les mesures qui suivent :

- *Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation*

Il sera mis en place d'organigrammes cohérents et fonctionnels qui prennent en compte les préoccupations complémentaires de décentralisation et de déconcentration du système. Ainsi, des structures de concertation à caractère consultatif (conseils régionaux, départements et communaux de l'éducation) dont le rôle sera d'arrêter des orientations en matière d'éducation et de formation, dans les circonscriptions administratives de leur ressort, seront créés.

- *Le renforcement des capacités institutionnelles*

Il se traduira par l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion et d'évaluation du système éducatif.

- *Le renforcement des capacités opérationnelles*

Il s'agit d'accroître les capacités opérationnelles d'administration, d'inspection et de supervision des enseignements, de systématiser l'évaluation et le contrôle pédagogique et administratif. Les services d'orientation scolaire et professionnelle et de conseil des apprenants seront renforcés par des organes et structures compétents en la matière.

## **Chapitre 1 : CADRE GENERAL DU PAYS**

Pays Sahélo-Saharien, le Tchad est vaste de 1 284 000 km<sup>2</sup>. Il est situé entre les 8<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> degrés de latitude Nord et les 13<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> degrés de longitude Est. Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad est limité au Nord par la Libye, à l'Est par le Soudan, au Sud par la RCA et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun. C'est un pays enclavé, sans débouchés maritimes, qui se caractérise par des conditions climatiques hostiles. Le sous-sol riche en minerais offre de potentialité d'exploitation. Néanmoins, le sol est exposé à une dégradation importante due à la désertification.

Du Nord au Sud, trois zones climatiques partagent le pays :

- la zone saharienne (780 000 km<sup>2</sup>) avec une pluviométrie de 300 mm par an ;
- la zone sahélienne (374 000 km<sup>2</sup>) avec 200 à 500 mm de pluie par an;
- la zone soudanienne (130 000 km<sup>2</sup>) avec 500 à 1200 mm de pluie par an.

Au plan démographique, la population tchadienne est estimée à 7,2 millions d'habitants en 1999, alors qu'elle était de 6,3 millions en 1993 (recensement général de la population et de l'habitat). La population tchadienne est très dispersée et inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. A l'ancienne préfecture du BET, la densité est de 0,1 habitant au km<sup>2</sup>, alors qu'elle est de 54 au Logone Occidental. Ainsi, la densité moyenne est estimée à 5,6 habitants par km<sup>2</sup> avec une forte majorité rurale (plus de 80 %).

Le pays est soumis à une croissance rapide de sa population (2,5 % de taux d'accroissement moyen annuel) et, une fécondité très forte (6,6 enfants, en moyenne par femme en âge de procréer).

En matière de santé, le Tchad est l'un des pays où la situation sanitaire de la population est précaire. Les pathologies dominantes sont le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires aiguës, la rougeole, le tétanos, la bilharziose, la méningite et la pathologie de la grossesse néonatale. La malnutrition demeure endémique parmi les enfants de moins de 5 ans.

Les indicateurs de base du secteur de l'eau potable montre que les conditions précaires d'hygiène constituent les principales causes de morbidité et de mortalité au sein des populations. On estime qu'environ 30 % de la population a accès à l'eau potable.

A l'instar des autres pays de l'ex- Afrique Equatoriale Française (AEF), le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. malgré la succession des crises politico-militaires qui a entravé son développement économique, social et culturel, le Tchad amorce résolument le processus démocratique : l'organisation de la Conférence National Souveraine en 1993, l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996, la tenue des deux élections présidentielles en 1996 et 2001, des législatives de 1997 et celles du 21 avril 2002

Sur le plan administratif, le pays connaît un nouveau découpage en 2002. On compte 18 Régions 47 Départements, 208 sous-préfectures.

La nouvelle constitution prévoit une forte décentralisation en vue de permettre un meilleur rapprochement entre l'administrateur et l'administré. Cette option vise l'autonomie de la population dans ses actions de développement.

Le Tchad est tributaire de l'agriculture et de l'élevage. Il est exposé aux aléas climatiques dont les grandes sécheresses des années 1973 et 1984. La culture du coton constitue à côté de l'élevage, la principale ressource de base de l'économie. Toutefois, il est prévu d'ici à 2003, d'importantes ressources qui proviendront de l'exploitation du pétrole de Doba et de l'installation d'une mini-raffinerie à N'djamena alimentée par le pétrole de Sédigui au centre Ouest.

Mais actuellement, le Tchad est confronté à trois défis majeurs : écologique, politique et social, économique et financier. Face à ces défis, le Gouvernement tchadien a axé sa politique et sa stratégie de développement du pays sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de population. Les grandes options retenues sont : (i) la consolidation de la stabilité financière et les réforme économiques, (ii), la valorisation des ressources humaines, (iii) le désenclavement du pays et la correction des équilibres régionaux et (v) la réforme des structures de l'Etat.

Au cours de la période de 1995 à 2000, le volume du PIB a évolué en hausse. Il est passé de 718 à 1017 milliards de francs, soit un taux d'accroissement moyen de 7,2%. Cette croissance a engendré dans la même période des améliorations du PIB/habitant eu égard au rythme de la croissance démographique.

Avec un PIB/H estimé à 156 000 F CFA (soit 214 US \$) en 2002, le Tchad est classé parmi les pays les plus pauvres du monde. Selon l'Indice de Développement Humain (IDH), il est classé au 166<sup>ème</sup> rang sur 173 en 2000.

Au vu des résultats de l'enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT), réalisée en 1995, plus de 54% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La structuration des services opérés au sein du Ministère des Finances et de l'Economie et les réformes introduites dans la politique fiscale et douanière ont significativement contribué à l'amélioration des recettes courantes de l'Etat. De 1995 à 2000, ces recettes ont connu une augmentation de 11,1% en moyenne par an.

En terme de PIB, ces recettes représentent 7,4/% du PIB en 1995, 9% en 1999 et 7,9% en 2000. En même temps, les dépenses de l'Etat sont restées stagnantes au cours de la période 1996-1998.

Afin de consolider les acquis en matière de stabilité macro-économique, le Gouvernement a conclu un deuxième programme 1999-2002, au titre de facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ce programme approuvé par le FMI en janvier 2000 vise les objectifs suivants :

- Assurer un taux de croissance du PIB d'au moins 5% sur la période 2000-2002 ;
- Maintenir l'inflation autour de 3% ;
- Dégager un excédent du solde primaire courant de 1,4% d'ici à 2002 ;
- Ramener le déficit extérieur courant hors pétrole et dons de 20 % du PIB en 1999 à 15,6% en 2002.

Par ailleurs, le Tchad vient de bénéficier d'un allègement de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE). L'encours de la dette par rapport au PIB reste à peu près stable avec une légère tendance à la baisse. Il passe de 393,3 milliards de F CFA en 1994 à 577,5 milliards en 1998, soit 60% du PIB en 1994 et 55% en 1998.

La situation culturelle est caractérisée par un fort taux d'analphabétisme (qui atteint 67% de la population concernée dont 56% pour les hommes et 78% pour les femmes) et un faible taux de scolarisation marqué par une grande disparité entre les genres et entre les régions. En 1999-2000, le taux brut de scolarisation est de 71,6% dont 54,6% pour les filles et 88,3% pour les garçons. Par ailleurs, les activités de l'encadrement de la petite enfance sont à l'état embryonnaire avec 2,4% seulement des enfants ayant accès à l'encadrement dans les institutions formelles.

**TABLEAU 1 Quelques données socio-économiques 99/00**

N°	Désignation	DONNEES
01	Développement humain Rang de l'IDH Espérance de vie à la naissance Produit Intérieur Brut/hbt	166è/173 45,7 ans 136 000 F CFA
	Démographie et santé Population totale (99) Taux brut de natalité Taux brut de mortalité Taux de mortalité infantile Taux de croissance de la population Taux d'urbanisation	7,2 millions 41% 16% 103% 2,5% 21,4%
	Education Taux brut de scolarisation en primaire Taux brut d'admission en 1 <sup>ère</sup> année primaire Taux d'alphabétisation des adultes	71,6% 82,2% 33%
	Genre TBS des filles en primaire TBS des garçons en primaire Taux d'alphabétisation des femmes Taux d'alphabétisation des hommes Participation politique (les femmes parlementaires).	54,6% 88,3% 23% 45,5% 2,4%
	Environnement Superficie Climat Principaux cours d'eau : Principaux Lacs : Ressources en eau : Accès à l'eau potable :	1 284 000 km <sup>2</sup> Chaud et sec Chari (900/cm) Logone (500) Lac Tchad (900km <sup>2</sup> , Lac Fitri (420km <sup>2</sup> ) Eaux souterraines 263 à 455 milliards m <sup>3</sup> /an Environ 30%
	Société Religions principales : Langue officielle :	Christianisme, Islam, Animisme Français, Arabe

Sources : Annuaire statistiques 99/00 ; bilan commun de pays au Tchad 2000 ; enquête Démographique de Santé au Tchad 1997 et Rapport mondial sur le développement humain (IDH) 2002.

## **Chapitre 2 : DIAGNOSTIC DU SYSTEME**

### **2.1 La Protection de l'Enfance**

Il est important de souligner ici pour des besoins de clarification que depuis les indépendances, l'attention des autorités politiques était centrée sur la construction des écoles primaires, la formation des enseignants conformément à la politique de la démocratisation du système éducatif et au plan d'ADDIS-ABEBA de 1961 et, non sur l'enseignement préscolaire. Cette politique qui n'accordait pas une priorité à la protection de l'enfance en général et à l'encadrement de la petite enfance en particulier se fait sentir de nos jours.

Aussi faut-il le rappeler, l'attention portée par les pays africains en général et le Tchad en particulier sur l'enseignement préscolaire date de la proclamation de l'Année Internationale de la Femme (AIF) en 1975 et de l'Année Internationale des Enfants (AIE) en 1979, des séminaires et conférences organisés par l'UNESCO et l'UNICEF à Dakar, Burkina Faso, Niger ...et surtout des réflexions initiées dans le cadre de l'Education de Base Pour Tous d'ici à l'an 2000. C'est ainsi que l'Education Préscolaire au Tchad va connaître un début timide par la mise en place du Programme de Protection de l'Enfance (PPE).

Ce programme de Protection de l'Enfance regroupe les sous-programmes suivants :

- Enfants et Jeunes en circonstances particulièrement difficiles.
- Enfants Abandonnés et Orphelins.
- Encadrement de la Petite Enfance : les jardins d'enfants de 3 à 5 ans.

#### **2.1.1 Les Enfants en circonstances particulièrement difficiles**

Selon l'UNICEF, le terme enfant en situation difficile regroupe les catégories d'enfants suivants :

- les mineurs en stratégie de survie ou enfants travailleurs ;
- les enfants de la rue ou mineurs urbains ;
- les enfants maltraités et négligés ;
- les enfants déplacés (nomades, réfugiés...);
- les enfants en zones des catastrophes ;
- les enfants dans des situations de conflits armés ;
- les enfants en danger moral.

En effet, le terme est employé pour désigner toute inadaptation sociale chez l'enfant, à ne pas confondre avec le terme délinquance juvénile qui désigne une autre catégorie d'enfants.

Le phénomène des enfants en situation difficile a une origine lointaine au Tchad, car déjà en 1962, furent créés les Centres Ruraux des Jeunes de Koundoul (25 km de N'Djaména) et un Centre d'Accueil KOTOKO de Sabangali, destiné à prendre en charge cette catégorie d'enfants. Malheureusement ces deux Centres, qui fonctionnaient jusqu'en 1979, ont disparu du fait de la guerre. La relance des activités d'après guerre et toutes les tentatives de réouverture de ces centres ont été vaines par manque de financement.

Toutefois le Centre Espoir de Koundoul pour l'Enfance (CEKE) né sur les cendres de l'ancien Centre Rural des Jeunes fonctionne tant bien que mal.

Mais compte tenu de l'immensité des besoins dans le domaine, le phénomène demeure et s'accroît dans les Centres urbains (N'Djaména, Sarh, Moundou et Bongor).

#### **2.1.2 Les Enfants abandonnés et les orphelins**

Le problème que vivent ces groupes d'enfants reste identique à celui des enfants en situation difficile. En effet, il n'existe pas de centres d'Accueil dans les Centres Sociaux, autant leur situation socio-sanitaire est très précaire voire catastrophique.

Par ailleurs, quelques initiatives privées en faveur des enfants en situation difficile sont observées çà et là dans le pays.

### **2.1.3 L'éducation préscolaire (Jardins d'Enfants)**

La volonté politique en matière de l'encadrement de la petite enfance existe depuis 1956. Mais jusqu'à nos jours, on ne dénombre que 29 jardins d'enfants dont 18 publics et 11 privés.

Le nombre d'enfants concernés par ce type d'encadrement est estimé à 1220395 mais seuls 2950 enfants ont accès, chaque année, aux structures formelles soit 2,4 % en moyenne.

Le coût de l'encadrement dans les structures formelles est très élevé par rapport au revenu moyen des familles.

L'éducation préscolaire assure la transition entre la famille et l'école proprement dite. Or, il n'existe pas de Programme Information-Education-Communication (IEC) pour les parents (les mères en particulier) sur les besoins fondamentaux de l'enfant.

## **2.2 Enseignement élémentaire**

L'enseignement élémentaire accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans et comprend six (6) années d'études (CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2). La fin du cycle est sanctionné par un examen (CEPE) et un Concours d'entrée en 6<sup>e</sup> conduisant au collège.

**Offre d'éducation insuffisante.** En 1999/2000, le réseau scolaire se composait de 3650 écoles dont 2086 publiques, 1302 Communautaires et 265 privées. En terme de distribution spéciale, 86% des écoles sont basées en zone rurale et le reste, en zone urbaine.

En 1999/2000, l'enseignement primaire compte 914 000 élèves dont 345 300 filles, soit 37,8% de proportion. Les effectifs d'élèves ont évolué au rythme moyen de 9,1% par an entre 1993/1994 et 1999/2000. Au cours de la période, le taux brut de scolarisation est passé de 46,1% à 71,6% (dont 54,6% pour les filles).

**De fortes disparités.** Malgré l'amélioration du niveau de scolarisation, des disparités énormes sont observées entre les régions et les genres. Les ancienne Préfectures du Chari-Baguirmi, du Logone Occidental, du Mayo-Kebbi et du Moyen-Chari concentrent à quatre (4) plus de 60% de la population scolaire. Alors que le BET et le Salamat à deux constituent moins de 2% de ce même effectif. L'ancienne Préfecture du Logone Oriental enregistre plus de 100% de taux brut de scolarisation contre 22% à l'ancienne Préfecture du Lac. Les filles ne représentent que 37,8% des effectifs scolarisés, soit un taux brut de scolarisation de 54,6% en 99/2000. Le ratio élèves/enseignant est de 69 au niveau national, alors que certaines zones enregistrent des ratios inférieurs à 45 (l'ancienne préfecture du BET par exemple). Le taux d'encadrement le plus élevé est enregistré dans l'ancienne Préfecture du Kanem en 1999/2000.

**Des conditions d'enseignement médiocres.** En 1999/2000, on estimait à plus de 56% les enseignants sans qualification (formation pédagogique) dont 91% dans le communautaire, 44% dans le public et 57,8% dans le privé. Outre cette faiblesse de qualification, les enseignants exercent dans des conditions matérielles et pédagogiques très précaires. Les manuels scolaires sont insuffisants et souvent inadaptés.

En 1999/2000, 89,4% des élèves disposaient d'un seul manuel et chaque salle de classe d'un tableau en moyenne. On relève aussi l'insuffisance notoire de places assises. En 1998/1999, il y a cinq fois plus d'élèves que de places disponibles.

Par ailleurs, **les programmes, les contenus et les méthodes d'enseignement élaborés depuis 1984 sont inadaptés** aux nouveaux profils des élèves.

**Des performances faibles.** L'analyse de l'efficacité interne fait ressortir d'importants taux de redoublement d'un niveau à un autre. Autrement dit, le système est caractérisé par une forte déperdition scolaire. Le taux global de redoublement enregistré en 1999/2000 se situe à 27 % dont 26% pour les garçons et 28% pour les filles.

Aussi, les abandons sont massifs : 10,8% au niveau national et semble sévir particulièrement en fin de cycle (24 % dont 24,8% chez les garçons et 21,4% pour les filles). On dénombre seulement 46% des élèves inscrits en première année qui parviennent au CM2. Le taux de réussite au CEPE est de 68% et le taux de transition en 6<sup>e</sup> est de 47,2%.

### **2.3. Alphabétisation**

Elle présente une offre limitée. Au cours de la campagne 1999/2000, les activités d'alphabétisation se sont déroulées dans 2697 centres pour 113856 apprenants dont 54,% de femmes. Faute d'infrastructures, l'alphabétisation se déroule dans les écoles, les centres sociaux, les lieux de culte etc. Les sessions de formation durent généralement 4 à 5 mois. Pour l'ensemble du pays, la Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (DAPLAN) utilise 29 agents de supervision repartis dans les anciennes Préfectures 123 chefs de secteur et 209 encadreurs dans les Sous-Préfectures.

Les agents et les animateurs des centres travaillent dans des conditions matérielles peu réconfortantes. Pour la campagne 99/00, on trouve en moyenne 30 apprenants/animateur, ce qui rend difficile l'individualisation de l'apprentissage. On relève une diversité de programmes de formation et une insuffisance des matériels didactiques. L'accroissement rapide des effectifs constaté entre 93/94 et 99/00 (500 et 113 000 respectivement) ne peut permettre une bonne maîtrise des activités d'alphabétisation et une meilleure planification de celles-ci. Par ailleurs, les animateurs des centres ne perçoivent ni salaire, ni rémunération quelconque malgré leur formation requise. Les crédits alloués aux actions d'alphabétisation sont nettement en dessous des moyens requis pour l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés. Toutefois, il a été observé une augmentation de 20% au cours de la période 1996-2002

### **2.4. Education aux Valeurs Universelles**

La Constitution de la République du Tchad (1996) rappelle dans son préambule la détermination du peuple Tchadien à parvenir à l'édification d'une Nation, à la dignité, à la liberté et à la prospérité malgré la crise politico-militaire qui dure depuis quatre décennies.

La Conférence Nationale Souveraine (CNS), dans le Cahier des Charges du Gouvernement issu de celle-ci, a retenu l'introduction dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement des Droits de l'Homme en vue de former un citoyen tchadien épris de paix et de justice.

Au Tchad, la violence par les armes qui était une affaire des groupes politico- militaires a gagné les milieux scolaires et les zones rurales mettant à rude épreuve la symbiose entre les populations et particulièrement entre éleveurs et agriculteurs. Face à ce nouveau fléau de la violence que vivent les villes et les campagnes, toutes les bonnes volontés sont mobilisées pour juguler ce mal qui menace dangereusement la paix et la stabilité du pays, entravant ainsi les efforts pour un développement durable et la réduction de la pauvreté. Au niveau du Gouvernement ces efforts se sont concrétisés entre autres par la création de la Médiature. Au niveau de la Société civile, des initiatives pour la Paix sont nombreuses, notamment les associations de défense des Droits de l'Homme, les Associations des Chefferies Traditionnelles, les Associations de Jeunesses, etc.).

On peut citer comme exemple concret de l'engagement du Gouvernement et de la Société civile, l'introduction dans les Ecoles de formations des cours sur les Droits de l'Homme notamment à l'Institut des Sciences et de l'Education (ISSED), à l'Ecole de la Gendarmerie Nationale.

### **2.5. Enseignement secondaire général**

L'enseignement secondaire général est dispensé dans les Collèges et Lycées. Les établissements relevant de ce type d'enseignement accueillent les élèves ayant achevé avec succès la fin du primaire.

Deux cycles composent l'enseignement secondaire général : le premier comprenant 4 années d'études (6<sup>e</sup>,5<sup>e</sup>,4<sup>e</sup>,3<sup>e</sup>) est sanctionné par le Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) et le deuxième, 3 années d'études (2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et Terminale) par le Baccalauréat.

Le diagnostic de ce type d'enseignement peut s'établir comme suit :

- **Une offre éducative insuffisante.** Pour l'année 99/00, on dénombre 246 Collèges et Lycées d'enseignement général dont 8 en langues arabe repartis de façon inégale sur l'ensemble du territoire. Les deux anciennes Préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kebbi comptent à deux 75% des établissements, alors que dans 5 autres anciennes Préfectures, seulement 11,6% d'établissements y sont implantés. La quasi-totalité des établissements sont situés dans des zones urbaines, soit 83,6% d'établissements. Malgré la forte pression constatée à l'entrée du secondaire général, les effectifs scolaires ne représentent que 11,9% de la population des jeunes âgés de 12 à 18 ans pendant l'année scolaire 99/00 ;

- **des disparités énormes entre les genres et les zones.** Très peu des filles fréquentent l'enseignement secondaire général. Elles représentent 22% des effectifs correspondant à un taux brut de scolarisation de 5,3% contre 18,5% chez les garçons. En dépit du faible taux de scolarisation observé au niveau national, des disparités existent entre les zones. Le plus fort taux de scolarisation (20%) est enregistré dans les anciennes préfectures du Chari-Baguirmi et du Mayo-Kébbi, alors que dans les Préfectures du Salamat, Ouaddaï, Lac, Kanem, Guéra, Batha, BET et Biltine, ce taux n'atteint guère 5% ;
- **les conditions d'accueil et d'apprentissage difficiles.** Sous la pression de la demande sociale de plus en plus forte, les effectifs scolaires ont doublé en dix ans en passant de 45000 en 88/89 à 139 560 élèves en 99/00, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 10%. En raison de l'insuffisance des infrastructures, (i) les classes sont pléthoriques (70 élèves par classe en moyenne) et particulièrement dans le public où le ratio élèves/classe atteint 83 en sixième, 91 en seconde et 98 en Terminale. (ii) les salles de classes sont insuffisantes, manquent d'entretien et souvent inappropriées, (iii) seulement la moitié des élèves sont assis devant une table et (iv) en moyenne on retrouve un tableau noir par salle de classe. Les manuels scolaires sont largement insuffisants par rapport au nombre d'élèves, en moyenne deux élèves se partagent l'utilisation d'un seul manuel ;
- **un corps enseignant peu qualifié et très faiblement constitué de femmes.** L'évolution du nombre d'enseignants au cours des dix dernières années semble refléter l'accroissement des effectifs scolaires. Leur nombre est passé de 1893 en 93/94 à 3988 en 99/00, soit 13,2% d'accroissement moyen annuel. Parmi ceux-ci, on dénombre 52,3% de professeurs sans qualification appropriée pour l'enseignement au secondaire pendant l'année 99/00. En plus de cette faiblesse de qualification, les enseignants sont inégalement repartis sur l'ensemble du territoire. Près de 40% des enseignants sont concentrés dans l'ex Préfecture du Chari-Baguirmi alors que 6 autres anciennes Préfectures réunies ne comptent que 7% d'enseignants. Par ailleurs, le corps professoral est très peu constitué de femmes. L'effectif de celles-ci en exercice représentent 4,5% du corps ;
- **des programmes d'enseignement peu adaptés et sans manuels appropriés.** Les programmes élaborés depuis 1984 sont déjà obsolètes, inadaptés aux réalités socio-économiques et culturelles du pays et méritent d'être réactualisés. De plus, il n'existe aucun manuel qui leur est conforme ;
- **une efficacité interne faible et une performance médiocre.** La faible qualification des professeurs, l'insuffisance des manuels et les conditions rudimentaires d'encadrement compromettent la qualité de l'enseignement. Les redoublements et les abandons sont assez importants et particulièrement en classe de 3<sup>e</sup> et terminale. A la fin de l'année 98/99, les redoublements représentent 16% de taux (dont 28,7% en terminale et 19% en troisième) et les abandons 18% (dont 50,7% en terminale et 22,6% en troisième). Les résultats aux différents examens de fin d'année 99 révèlent que les performances du secondaire sont médiocres.

En classe de troisième, 63% des inscrits au BEPC sont déclarés admis. Cette moyenne cache de disparités énormes entre les régions. L'ancienne Préfecture du Lac enregistre 80% de taux de réussite, alors qu'au Guéra, ce taux n'est que de 36%. En classes de terminale, la situation devient plus que catastrophique avec seulement 11,6% de taux de réussite au baccalauréat de l'enseignement du second degré en 1999/2000.

## **2.6 Enseignement technique, formation Professionnelle et Emploi**

**Une offre de formation insuffisante.** Elle est actuellement peu variée. Les cinq filières dominantes sont : réparation automobile, électricités, construction métallique, bâtiment et tertiaire (plus de 80% du nombre total des filières de formation technique et professionnelle).

Sous tutelle variée, (Ministère de l'Education Nationale (MEN), Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Promotion de l'Emploi et de la Modernisation (MFPTPEM), Ministère de l'Agriculture (MA), Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MDICA)), ces centres sont chargés d'assurer l'interface entre le système scolaire et le marché de travail, d'une part, et la qualification des jeunes et adultes en situation d'emploi, d'autre part.

On dénombre :

- Au niveau du MEN, un lycée d'enseignement technique industriel, deux lycées d'enseignement technique commercial, un Collège technique, 14 centres (dont 8 seulement sont opérationnels) ;
- Au niveau du MFPTPEM, 8 centres de formation professionnelle dont un relève du public ;
- Au niveau du MA, 34 établissements composés d'un Collège d'Enseignement Technique d'Agriculture, d'un centre de perfectionnement et de recyclage des cadres du développement rural et de 33 centres de formation et de promotion rurale ;
- Au niveau du MDICA, 4 centres de formation artisanale.

Toutes ces structures et institutions accueillent environ 3000 apprenants dont plus du tiers est reparti entre les deux lycées d'enseignement technique commercial de N'Djaména et de Moundou.

Un mécanisme de concertation et de coordination est mis en place pour permettre la mise en synergie de toutes les ressources disponibles afin d'assurer un développement harmonieux de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Faute de statistiques fiables en matière de formation professionnelle, l'on ne saurait apprécier l'efficacité interne et externe des centres de formation.

Néanmoins, à l'enseignement secondaire technique et professionnelle, on dénombre, en 1999/2000, 2 229 élèves (dont 182 dans les collèges techniques, 1833 dans les lycées et 214 dans les centres d'apprentissage). Ce qui représente une hausse de 310 élèves par rapport à 1998/1999, soit un taux d'accroissement de 16%. Selon le genre, les filles représentent 32,1% de l'effectif global du sous-secteur.

Cependant, on enregistre durant les 6 dernières années (94/2000) un accroissement annuel de 1,6% ; 9,3% et 1,3% respectivement dans les Collèges techniques, les lycées et les centres d'apprentissage.

**De fortes disparités.** Au regard de ces effectifs, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont caractérisés par une forte concentration des établissements dans la capitale et dans la zone méridionale. Les effectifs sont plus importants dans les sections commerciales (86,4%) contre 13,6% dans les sections industrielles.

**Des conditions d'enseignement difficiles.** En 1999/2000, on estimait à 29 le nombre d'établissements d'enseignement techniques (dont 26 pour le public et 3 pour le privé).

- *Le ratio élèves/enseignant est de 11.*

Comme dans l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et professionnel connaît d'énormes difficultés qui résultent de l'obsolescence des matériels et équipements, du manque de manuels scolaires appropriés ( techniques et technologiques ), de l'inexistence des référentiels de formation, ainsi que de l'absence des infrastructures adaptées à la formation technique et professionnelle. Dans ces conditions, l'on ne peut espérer un transfert réel des compétences professionnelles.

Au niveau de la formation professionnelle, on relève une insuffisance numérique et qualitative des formateurs, une inadaptation des programmes de formation aux besoins du marché de l'emploi. La formation se déroule donc, dans un état de délabrement total d'infrastructures avec des équipements déjà obsolètes et de matériels scientifiques presque inexistantes.

De ce contexte, découle, sur le plan de l'emploi, une situation paradoxale qui tient à la distorsion sans cesse croissante entre les offres de formation et les qualifications requises sur le marché de travail.

Du fait des effets cumulés de la crise mondiale, de la dévaluation du franc CFA, de l'instabilité de l'emploi dans le secteur moderne et du gel de recrutement à cause de l'ajustement structurel, les demandeurs d'emploi appartiennent le plus souvent aux catégories suivantes : (i) jeunes ayant achevé ou interrompu leurs études, (ii) personnes ayant quitté leur village sans qualification, (iii) personnes ayant perdu leur emploi et (iv) les militaires démobilisés.

Les perspectives de création d'emploi issues de l'exploitation pétrolière sont estimées globalement à 4600 emplois dont 4100 temporaires, 500 permanents. Cependant, 2500 emplois bénéficieront directement à la main d'œuvre locale, selon la déclaration officielle de la politique de l'emploi adoptée en avril 2000 dont la réunion sectorielle se prépare activement en vue de la mise en place d'un programme d'action.

Le secteur informel absorbe plus de 70% de la population en milieu urbain. Toutefois, nombre de contraintes entravent le développement de ce secteur. Il s'agit de : (i) risques de saturation dans certaines branches d'activités traditionnelles du milieu urbain ; (ii) manque de qualification et de maîtrise de technologie appropriée chez les artisans ; (iii) faiblesse du pouvoir d'achat des demandeurs des produits du secteur informel, (iv) enclavement du pays entraînant des coûts élevés des intrants ; (v) concurrence des produits importés et (vi) insuffisance des politiques de promotion des micro-entreprises.

Le secteur rural, quoique pilier de l'économie nationale, est quant à lui caractérisé par (i) une faible attractivité, (ii) une faible diversification des activités agricoles, (iii) une faible qualification des artisans ruraux dans les mécanismes de l'économie moderne.

Des performances encore faibles. L'analyse de rendement de cet ordre d'enseignement fait ressortir que les résultats aux différents examens, notamment le Baccalauréat session de 1999 connaissent une amélioration avec un taux de réussite de 75,49%.

En moyenne 7 élèves sur 10 sont admis dans les filières du secteur tertiaire contre 4/10 dans celles du secondaire. La série E a enregistré le taux le plus faible (38,63%). Les meilleurs taux de réussite (73,8%) avec moins de disparité entre filières sont enregistrés dans les collèges techniques.

Toutefois, selon l'approche genre, les garçons ont obtenu de meilleurs résultats que les filles (74,6% contre 66,7% pour les filles). Comme il y a absence d'un cadre de partenariat entre les offreurs de formation et le milieu professionnel, il est, en ce moment, difficile d'estimer objectivement le rendement externe du système d'enseignement technique et de formation professionnelle. En conséquence, les institutions, et autres structures de formation professionnelle ont tendance à produire des formations initiales, diplômantes, inadaptées aux besoins ; ce qui conduit à une dévalorisation de l'enseignement technique et professionnel considéré comme des voies de recours suite à un échec de l'enseignement secondaire général.

Au niveau des Ecoles Normales d'Instituteurs, où l'accès se fait par voie de concours, on dénombre 1321 étudiants toutes années confondues.

Selon le genre, 31% d'effectif sont constitués des femmes ou filles contre 30% de garçons. L'évolution des effectifs au cours des 4 dernières années (96/2000) est en croissance moyenne de 13,1% par an.

## **2.7. Enseignement Supérieur**

**Offre de formation insuffisante et de fortes disparités.** L'enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique se compose, en 1999/2000, de 7 institutions dont 3 privées, inégalement réparties dans le pays :

### **N'Djaména :**

- Université de N'Djaména ;
- Université Roi Fayçal ;
- Institut Supérieur des Sciences de l'Education ;
- Institut Supérieur de Gestion ;
- Ecole Supérieur de l'Informatique et de l'Electronique.

### **Abéché :**

- Institut Universitaire des Sciences et des Technologie.

### **Mongo :**

- Institut Universitaire Polytechnique.

### **Moundou :**

- Institut Supérieur des Techniques d'Entreprises.

### **Sarh :**

- Institut des Sciences Agronomiques et de l'Environnement.

Au cours de l'année scolaire 1999/2000, l'enseignement Supérieur a enregistré 6765 étudiants soit une augmentation de 14,6% par rapport à 1998/1999. On relève cependant une faible proportion des filles : 14,2% de l'effectif.

Par ordre de grandeur des effectifs, les facultés des Lettres et Sciences Humaines comptent plus de 44,2% d'étudiants contre, respectivement 23,3% en Droit et Sciences Economiques et, 0,5% Génie ordinateurs et technique de l'information de l'Université Roi Fayçal.

Les Facultés de l'Université de N'Djaména enregistrent, à elles seules, 83,9% des effectifs contre 1,5% dans les instituts de Sarh et Abéché. Ainsi, de 1995 à 1999, les effectifs d'étudiants augmente en moyenne de 19,9% par an.

**Des conditions d'enseignement difficiles.** D'une manière générale, le sous-secteur est confronté à cinq problèmes majeurs. Premièrement, le développement de l'enseignement supérieur s'est opéré sans relation étroite avec les capacités de l'Etat et le marché de l'emploi. Cette situation s'est aggravée ces dernières années avec l'accroissement des effectifs des étudiants de l'Université de N'Djaména, qui sont passés de 3274 en 1995/1996 à 6765 en 1999/2000 soit une hausse de plus de 100%. Deuxièmement, la faible qualification de certains enseignants et les difficultés de les qualifier au niveau national du fait de l'inexistence de structures compétentes. La plupart des enseignants de l'Université pratiquent une activité d'enseignement selon des méthodes traditionnelles et se livrent peu à des activités de recherche.

Troisièmement, la très forte prédominance des effectifs des filières littéraires, juridiques et économiques (67,5%) sur les filières scientifiques et techniques (17,7%). Quatrièmement, l'insuffisance ou l'absence de matériels pédagogiques adéquats permettant d'assurer une formation de qualité. Enfin cinquièmement, les infrastructures ne répondent plus à la démographie estudiantine. Prévue pour 250 places, l'Université de N'djamena accueille plus de 6000 étudiants actuellement.

Les autres points faibles concernent le renforcement des capacités institutionnelles, les filières d'enseignement et la recherche. Compte tenu de l'absence d'une réelle organisation sur le plan de l'administration et de la gestion, le sous-secteur éprouve des difficultés pour remplir les missions qui lui sont confiées et assurer le bon fonctionnement de l'Université. Par ailleurs, les filières d'enseignement sont d'un contenu très classique et rares sont celles qui sont professionnalisées.

Très peu structurée, la recherche est essentiellement individuelle et diplômante (doctorat), sans souci de réalisation de projet ou de programme. La recherche post-doctorale est presque inexistante. Il n'existe pas actuellement de dynamisme autour de cette activité, sans laquelle l'Université ne peut valablement se développer.

**Des performances faibles.** Au cours de l'année académique 1999/2000, les redoublements représentent une proportion de 15,9% dont 14,2% de filles, soit une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à 1998/99. Cela est très remarqué dans les Facultés de Langue Arabe (29,3%), de Lettres et Sciences Humaines 23,9% et Santé 4,3%.

L'octroi des bourses aux étudiants tchadiens de l'Enseignement Supérieur se fait de deux manières :

- Les bourses intérieures sont octroyées aux étudiants de 2<sup>e</sup> année, excepté la Faculté de Santé et les instituts de Sarh et d'Abéché où l'octroi est effectif en 1<sup>ère</sup> année, soit au total 2804 bourses octroyées (46,6% de 6048 étudiants) ;
- Les 437 bourses extérieures sont octroyées pour la plupart par les pays amis au titre de l'année 1999/2000.

En ce qui concerne le rendement interne, 1710 étudiants ont obtenu leur diplôme en 1999, soit une augmentation de 22,1% par rapport à 1998.

Le DEUG et la Licence représentent respectivement 55,1% et 38,1% ; alors que le doctorat représente 0,1%.

Quant au BTS et à la maîtrise, ils représentent de 4,9% et 1,7%.

On remarque que le nombre croît annuellement en moyenne de 16,8% durant les 5 dernières années.

En 1999/2000, sur un total de 727 personnes, le personnel enseignant représente 75,4% dont 3,6% de femmes et les vacataires représentent 44,2 % du personnel enseignant.

Le rendement externe de cet ordre d'enseignement est médiocre, car plus de 80% de demandeurs sont ceux sortis de l'Université de N'Djamena, nantis au moins d'un DEUG. Ce qui pose fondamentalement le problème de la professionnalisation des filières dont l'amorce se fait timidement.

## **2.8 Etat du fonctionnement des ministères en charge de l'EPT**

Le fonctionnement des Ministères en charge de l'éducation et de la formation est caractérisé depuis une dizaine d'années par :

- une forte centralisation administrative malgré la déconcentration des principales fonctions de gestion et d'administration ;
- une faiblesse dans le processus de planification et de pilotage du système éducatif et formation ;
- une absence de mécanisme et d'outils efficaces de gestion des ressources humaines, financières et matérielles ;
- une insuffisance et une inadaptation des moyens de travail existant aux missions dévolues aux différentes structures ;
- une absence de mécanisme de communication entre les ministères ;
- une insuffisance quantitative et qualitative des cadres dans les différents domaines de l'éducation, de la formation, notamment dans le domaine de l'éducation aux valeurs Universelles (éducation à la culture de la Paix, aux droits de l'homme, à la Démocratie et à la Non Violence).

Ces faiblesses contribuent très fortement au dysfonctionnement de l'appareil d'éducation et de formation et entrave la bonne marche de l'administration. La précarité des conditions de travail ne permet pas aux agents d'être performants.

## **2.9 Financement de l'éducation et de la formation**

Les ressources publiques consacrées à l'éducation ont connu une évolution positive passant de 11,7 milliards en 1996 à 19 milliards en 2000. En termes relatifs, la part des ressources allouées à l'éducation est passée de 15,8% à 19,1% au cours de la même période, soit un accroissement moyen annuel de 15%. Le budget de l'éducation occupe une grande place dans le budget de l'Etat tchadien. Cela traduit la priorité accordée par le Gouvernement au secteur de l'éducation et de la formation.

Au cours de la période, le budget consacré à l'enseignement élémentaire a évolué plus rapidement que le budget de l'éducation lui-même, soit 15% contre 13%. L'allocation des ressources financières entre les différents niveaux d'enseignement laisse apparaître une évolution régulière même si l'enseignement primaire est resté la première priorité de l'Etat. En effet, les ressources consacrées à l'enseignement élémentaire sont restées plus importantes sur toute la période. Et cela n'est qu'une évidence vu l'importance de son réseau d'établissements à l'intérieur du pays. En 1996, des ressources consacrées à l'élémentaire représentent 42% des ressources de l'éducation. Elles ont connu une chute l'année suivante à 38,5% pour demeurer stagnantes durant trois ans successifs avant de remonter à 45% en 2000.

La baisse observée a beaucoup plus profité à l'administration de l'éducation avec une part qui est passée de 13% en 1996 à 18,5% en 2000.

Par ailleurs, on constate que l'essentiel des ressources allouées à l'éducation va aux dépenses du personnel avec une tendance observée à la baisse au cours de la période (73,7% en 1996 et 66,6% en 2000).

Autrement dit, les ressources allouées aux dépenses de matériel et fonctionnement courant des services au niveau central et déconcentré sont restées faibles malgré la légère hausse constatée (26,3% en 1996 et 33,2% en 2000).

Les services éducatifs tirent leur financement de quatre sources principales :

- l'Etat ou les administrations publiques ;
- les ménages ou associations des parents d'élèves ;
- les organisations non gouvernementales ;
- les organismes extérieurs pour les dons ou prêts.

Il y a lieu de noter que les collectivités locales, les institutions religieuses et les communautés complètent largement les efforts de l'Etat particulièrement dans la prise en charge des enseignants et l'investissement dans les constructions des salles de classes. Par exemple, en 1999/00, plus de la moitié (56%) des enseignants était payée par les Associations des Parents d'Elèves (APE) et 1300 écoles communautaires gérées au niveau local. Par ailleurs, ces collectivités appuient l'action du Gouvernement dans le domaine de la culture de la paix.

Outre les communautés et les ménages, les organismes extérieurs apportent un concours très important dans les investissements à caractère public. En 2000, les dépenses budgétaires en capital du secteur de l'éducation se chiffrent à 12,2 milliards alloués à l'élémentaire, ce qui représente 39% des dépenses publiques d'éducation. Pendant l'exercice budgétaire 2000, les crédits alloués à l'élémentaire représentent 57% des crédits d'investissement public du secteur. Cette distribution confirme la première place qu'occupe l'enseignement élémentaire dans les priorités du Gouvernement. L'objet des dépenses d'investissement qui occupe la plus grande place est celui des constructions et équipements avec 48% de proportion. Il est suivi de près par les transferts en capital (43,5%).

### **Chapitre 3 : PRIORITES ET OBJECTIFS EN MATIERE DE L'EDUCATION POUR TOUS**

La protection et l'éducation de la petite enfance, l'enseignement de base et l'alphabétisation, ainsi que l'enseignement technique et la formation professionnelle arrivent en tête des priorités du Gouvernement. La mobilisation des ressources au profit de l'EPT pour la période 2002-2015 prendra en compte la hiérarchie des priorités ainsi définies. Dans cette perspective, une attention particulière sera accordée à l'enseignement de base.

#### **3.1 - Protection et Education de la Petite Enfance**

Il s'agira d'améliorer le développement psychomoteur de l'enfant en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familial et communautaire. Ainsi, le taux d'encadrement de la petite enfance (PE) actuel qui est de 2,4% passera à 50% en 2015.

L'amélioration qualitative et quantitative de la Protection et de l'Education de la Petite Enfance (PEPE) va reposer sur (i) l'élaboration de différents programmes d'encadrement, (ii) la formation des spécialistes et encadreurs de la petite enfance, (iii) la mise en application effective de la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### **3.2 - Enseignement Elémentaire**

Son développement doit apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents, adultes et doter la population d'une éducation de base en vue d'une contribution plus efficace au développement socio-économique. Le taux d'admission fixé à 73,5% en 2004 passera à plus de 100% en 2015. La participation des filles qui est prévue à 44,56% en 2004 atteindra 49,51 % en 2015. Le taux brut de scolarisation attendu en 2004, qui est de 81,32% atteindra 100% en 2015.

Le développement, l'expansion et l'amélioration de la qualité de l'enseignement élémentaire consistera à la formation des personnels d'encadrement et de supervision, la rénovation des programmes d'enseignement, la promotion de l'éducation des populations défavorisées notamment les enfants nomades, la dotation des élèves et enseignants de manuels et de matériels didactiques adéquats, la qualification des enseignants, la construction et l'équipement des classes nouvelles, la réhabilitation des infrastructures existantes, l'application effective à terme de la promotion automatique en classe supérieure et à rendre effective la gratuité de l'école.

Afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants du primaire, le ratio élèves/maitre passera de 66 en 2004 à 52 en 2015. Pour chaque école, il sera mis à disposition des mallettes pédagogiques en fonction du nombre de classes et d'enseignants de l'établissement. Les agents de supervision et d'encadrement quant à eux bénéficieront régulièrement de recyclages et des moyens de travail adaptés à leur fonction seront rendus disponibles.

Pour une meilleure gestion des écoles communautaires et une implication effective des communautés dans le développement de l'enseignement primaire, l'Etat renforcera ses rapports de partenariat avec la Fédération Nationale des Associations des Parents d'Elèves du Tchad (FENAPET). La part du budget de fonctionnement de l'éducation qui sera consacrée aux écoles communautaires passera de 12% en 2004 à 15% en 2015.

#### **3.3 - Alphabétisation fonctionnelle**

L'objectif général visé est de permettre à tous les jeunes et aux adultes, n'ayant pas eu accès à l'école et à une éducation de base dans le sous-secteur non formel d'apprendre. Le recul de l'analphabétisme passera par l'intensification des activités d'apprentissage pour un effectif d'apprenants qui passera de 223.000 en 2004 à 500.000 en 2015.

Le taux d'analphabétisme prévu à 62% en 2004 sera réduit à 35% à l'horizon 2015. Le développement de ce sous-secteur portera sur (i) le développement et la diversification de l'offre d'alphabétisation, (ii) le renforcement des capacités techniques des acteurs (encadreurs et animateurs) ; (iii) le choix et la promotion des langues nationales seront faits dans le respect du patrimoine culturel ; (iv) l'adoption des modalités souples d'alphabétisation ; (v) le suivi pédagogique et l'évaluation des apprentissages ; (vi) l'évaluation des programmes, la production et la diffusion des livrets d'alphabétisation et post-alphabétisation en tenant compte des réalités nationales ; et (vii) l'appui institutionnel aux opérateurs.

### **3.4 - Promotion de l'éducation intégratrice**

L'éducation spécialisée reste une activité des initiatives privées (religieuses ou ONG) intervenant au Tchad. Cependant, le nombre de jeunes handicapés et défavorisés, déficients visuels et sourds tend à prendre de l'importance. Aussi, le Gouvernement du Tchad ayant souscrit pour une éducation de base pour tous, doit œuvrer pour la promotion de ce type d'enseignement. Pour ce faire, un énorme effort de création d'écoles, de recrutement et de formation d'enseignants est à consentir pour permettre aux enfants de jouir de leurs droits.

L'objectif visé est la promotion de la scolarisation des enfants handicapés ou défavorisés. Il s'agira de créer des écoles intégratrices à raison d'une école par chef-lieu de département en mobilisant les parents, les partenaires au développement et les organisations caritatives pour le financement de ces types d'écoles.

### **3.5 - Enseignement Secondaire Général**

Le développement de l'Enseignement Secondaire Général doit s'accompagner de la promotion de la scolarisation des filles.

La proportion des filles, actuellement de 22% en 1999/ 2000 passera à 30% en 2005 pour atteindre 50% en 2015. Le taux de transition du CM2 en 6° passera de 47% en 1999/2000 à 60% en 2015 et le taux brut de scolarisation passera de 12 à 30% dans la période. Pour une meilleure maîtrise de ce sous-secteur, les filières scientifiques seront développées grâce à la rationalisation de la carte scolaire et des recrutements annuels des professeurs auront lieu. L'accent sera mis sur la formation initiale et continue de ceux-ci, de même que la formation en gestion et supervision. Des nouvelles salles de classe seront construites pour accueillir les effectifs et les infrastructures existantes seront réhabilitées. Les programmes d'enseignement seront rénovés et des manuels et matériels adaptés aux nouveaux curricula seront acquis. A terme, le ratio manuels/élève sera de 3 (mathématique, science et français).

### **3.6 - Enseignement technique et formation professionnelle**

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui constitue la deuxième priorité du Gouvernement, va être développé en concertation avec toutes les parties prenantes. L'apprentissage et la formation professionnelle permettent aux jeunes et adultes d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des attitudes nécessaires à l'insertion dans la vie active . C'est un facteur efficace de participation à l'effort de développement économique du pays.

Dans cette perspective, les principales orientations de cette politique concerneront :

- (i) le renforcement de réseaux existants et la création de filières mieux adaptées aux besoins du marché de travail ;
- (ii) la mise en place des formations courtes modulaires à partir des référentiels d'emploi ;
- (iii) la formation initiale des formateurs ou le perfectionnement des moniteurs et des professeurs de l'enseignement général ;
- (iv) la mise à disposition des programmes et des matériels didactiques plus adaptés ;
- (v) l'appui à la gestion et à l'administration des centres de formation professionnelle.

## **Chapitre 4 : OPTIONS EN MATIERE DE POLITIQUE D'EDUCATION POUR TOUS**

### **4.1 - Orientations générales de la politique de l'EPT**

Le peuple tchadien proclame solennellement son attachement aux principes de la démocratie, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1948 ainsi que par la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981. Etat Laïc, le Tchad garantit à tous ses citoyens les libertés et les droits fondamentaux dont le droit à l'éducation, à la formation et à l'information. La constitution adoptée en 1996 fait obligation à l'Etat de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation. Dans ce cadre, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées ont l'obligation de garantir l'éducation à tous les enfants et d'assurer l'épanouissement et le bien être de la jeunesse.

L'enseignement fondamental est obligatoire. L'éducation doit être complète et susceptible d'aider au développement des capacités intellectuelles, physiques, sociales et morales et à l'amélioration de la formation et l'initiation à la production en vue d'une insertion sociale et professionnelle et d'un plein exercice de la citoyenneté. L'éducation doit rendre le citoyen tchadien capable de contribuer au développement économique, social et culturel de son pays. La contribution de l'éducation à l'édification d'une société moderne sera de :

- renforcer la cohésion nationale en encourageant la prise de conscience de l'appartenance au Tchad ;
- combattre les préjugés et les comportements nuisibles à la cohésion sociale et nationale par la promotion d'une culture de tolérance et de respect de l'autre ;
- stimuler l'esprit de créativité, d'initiative et d'entreprise dont l'être humain a besoin pour développer toutes ses facultés, vivre et travailler dans la dignité, améliorer la qualité de son existence et prendre des décisions éclairées pour continuer à apprendre ;
- assurer à tous les enfants l'accès équitable à une éducation de qualité ;
- promouvoir l'esprit d'éveil et de recherche scientifique et technique ;
- développer l'enseignement et la formation professionnelle en rapport avec l'environnement socio-économique et culturel du pays ;
- lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme ;
- favoriser l'accès des jeunes et des adultes à la communication écrite dans les langues nationales ;
- promouvoir l'accès et le maintien des filles à l'école ;
- valoriser la pratique de l'éducation physique et sportive ;
- valoriser l'enseignement artistique et artisanal ;
- préserver et promouvoir le patrimoine culturel, artistique et archivistique ;
- promouvoir l'éducation à l'environnement, au bien-être social, à la santé, aux Droits de l'Homme et à la culture de la paix ainsi qu'à la citoyenneté et à la non violence ;
- lutter contre la tendance de marginalisation des enfants nécessitant une protection spéciale ;
- réinsérer les enfants nécessitant une protection spéciale ;

### **4.2 Politiques sous-sectorielles**

les grandes lignes de la nouvelle politique de l'EPT qui s'inscrit dans le cadre global de la lutte contre la pauvreté, se présente comme suit :

#### **4.2.1. Protection et éducation de la petite enfance**

Le problème des enfants et des jeunes en situation particulièrement difficiles, des enfants abandonnés et des orphelins est lié à de multiples facteurs, notamment l'absence d'une politique gouvernementale clairement définie, la faiblesse générale du niveau des revenus, les séquelles de la guerre et de la sécheresse, l'urbanisation galopante, l'exode rural .

Les stratégies à mettre en œuvre seront principalement axées sur l'éducation parentale et l'animation communautaire et se résume ainsi :

- développement des programmes selon la méthode IEC d'éducation parentale. Ces programmes peuvent inclure les enfants scolarisés d'un certain niveau pour jouer le rôle de relais dans la transmission de connaissance et d'attitudes aux plus jeunes ;
- promotion du développement intégral des enfants de 3 à 6 ans ;
- développement d'une participation communautaire pour la fourniture et la gestion des services des Programmes de développement de la petite enfance ( DPE) ;
- promotion du développement communautaire afin de susciter un environnement stimulateur. Il s'agit de : 1) favoriser la création de services de base (santé, approvisionnement en eau potable), et l'augmentation des revenus ; 2) promouvoir l'éducation sanitaire, l'éducation des adultes afin d'avoir un environnement favorable à la croissance équilibrée de l'enfant ;
- information et sensibilisation des décideurs sur les besoins d'encadrement de la petite enfance et sur la nécessité de développer une politique nationale en la matière.

#### **4.2.2. L'enseignement élémentaire**

Il répond au droit fondamental de tout citoyen. La mission principale dont se fixe le Tchad à l'horizon 2015 est d'assurer une scolarisation universelle à toutes les filles et à tous les fils du pays. L'enseignement élémentaire a pour objectif spécifique d'assurer les acquisitions fondamentales que sont la lecture, l'écriture, le calcul et la capacité à résoudre les problèmes de la vie courante. En fait, la nouvelle de base doit permettre l'insertion de l'enfant dans son milieu en favorisant une meilleure maîtrise de son environnement et une meilleure compréhension du monde en accédant à une dimension universelle. Un effort particulier sera porté sur la qualité de l'enseignement, sur la parité entre les sexes et sur les groupes cibles défavorisés (enfants en situation difficile, enfants déficients, les handicapés etc.). Dans ce cadre, le Tchad a adhéré à la Déclaration Mondiale sur l'éducation à Jomtien en 1990 à savoir « Education Pour Tous » d'ici l'an 2000 et le Cadre d'action du Forum mondial sur l'Education de Dakar en avril 2000.

#### **4.2.3. L'alphabétisation**

Elle a pour mission de (i) réduire l'analphabétisme des adultes et des jeunes déscolarisés et non scolarisés et favoriser leur insertion dans la vie active, (ii) renforcer la participation de la femme aux activités de développement économique et social, (iii) contribuer à renforcer les connaissances de base de la population en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, de planification, du bien-être familial et des des Droits de l'Homme et (iv) accroître les capacités des populations à lutter contre la pauvreté et parvenir à l'auto - suffisance alimentaire.

#### **4.2.4. L'enseignement secondaire général**

Il doit être restructuré en vue de l'élargissement de son accès, de l'amélioration de sa qualité et de l'égalité de sexe dans la fréquentation. Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la qualité et le développement des filières scientifiques afin de permettre aux sortants de faire face aux défis technologiques et scientifiques. Par ailleurs, l'enseignement secondaire général doit s'accompagner d'un mécanisme d'orientation des élèves vers l'enseignement technique et la formation professionnelle et l'Enseignement supérieur.

#### **4.2.5. L'enseignement technique et la formation professionnelle**

Ils ont pour mission de former la main d'œuvre qualifiée dont l'économie a besoin. Dans ce contexte, ces types d'enseignement doivent s'adapter aux besoins du marché de travail, faciliter l'insertion professionnelle des sortants du système d'éducation et de formation et améliorer la productivité du monde rural. L'amélioration de la qualité et de la pertinence de ce sous-secteur passe par sa mise en relation étroite avec le processus de production , notamment à travers une large concertation avec les opérateurs économiques. L'extension du réseau de l'enseignement technique et la formation professionnelle doit être envisagée dans une perspective de son ouverture aux élèves issus du primaire, de l'éducation non formelle et du secondaire général afin de leur offrir des perspectives d'insertion à la vie active.

Pour répondre à cette préoccupation de formation liée à l'emploi, le Tchad dispose depuis avril 2002 d'une loi en matière de politique d'emploi, intitulé *Document Cadre de Politique Nationale de l'Emploi*.

### **4.3 Stratégies de mise en œuvre de la politique de l'EPT**

La stratégie regroupe des actions dans une combinaison de moyens d'ordre matériel, financier, institutionnel et humain pour atteindre les objectifs de la politique de l'Education Pour Tous. Dans le contexte actuel caractérisé par une insuffisance des ressources tant humaines, matérielles que financières, les différents axes d'action s'articulent autour de trois thèmes principaux qui sont : (i) amélioration de l'accès et de l'équité ; (ii) amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages; (iii) renforcement des capacités de planification de gestion et de pilotage avec un accent particulier sur le partenariat.

#### **4.3.1 Diversification et rationalisation de l'allocation des ressources**

Le Gouvernement entend profiter de toutes les opportunités qui s'offriront à lui pour sensibiliser davantage les partenaires extérieurs et solliciter leur participation au financement de l'EPT. La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle donc une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation. C'est pourquoi, tout en réaffirmant le rôle primordial de l'Etat, le Gouvernement cherchera à :

- encourager la participation des populations à la construction et au fonctionnement des écoles ;
- soutenir le secteur privé par des mesures incitatives appropriées pour accroître sa participation au développement et au financement de l'éducation ;
- développer un cadre de politique pour renforcer la coopération entre Ministères, ONG, Société civile et autres instances, afin de mieux coordonner leur contribution ;
- sensibiliser davantage les partenaires techniques et financiers et solliciter leur contribution au financement de l'éducation et de la formation ;
- mobiliser les communautés et les privés pour une contribution accrue à la prise en charge des dépenses éducatives ;
- associer les partenaires économiques au financement de la formation et de la recherche ;
- impliquer les partenaires décisionnels à la construction d'un minimum d'infrastructures pour la mise en œuvre et la gestion de la décentralisation à différents niveaux.

Ces mesures seront appuyées par une gestion rationnelle des ressources allouées à l'éducation et au rééquilibrage des crédits affectés aux différents sous - secteurs et domaines de l'éducation.

#### **4.3.2- Renforcement de l'accès et de l'équité**

Le Gouvernement tchadien entend maîtriser le développement du réseau éducatif et de formation par la rationalisation de la carte scolaire dans le sens des priorités retenues. L'objectif final est de parvenir, dans un cadre concerté, à établir les besoins réels en matière de scolarisation et de formation et à mener des actions en fonction des potentialités économiques du pays. L'accroissement de l'accès à l'éducation à toutes les différentes couches de la population tchadienne implique les actions suivantes :

##### **- *Rationalisation de l'offre d'éducation***

Il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel qui régit la carte scolaire aux niveaux central et déconcentré. Ces mesures concerneront d'une part, la configuration du réseau scolaire existant et, d'autre part, l'ajustement du dispositif scolaire en fonction des besoins d'éducation, des normes et critères d'implantation, d'extension et de fermeture des structures d'éducation et de formation. Il est envisagé la réhabilitation et l'extension des infrastructures existantes ainsi que la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments destinés à l'enseignement et à la formation. La réalisation des structures s'accompagnera de la construction de sanitaire, de bureaux et magasins de stockage de fournitures et matériels destinés à l'administration de l'établissement. Des espaces verts et des aires de jeux et loisirs seront aménagés dans la cour des établissements, afin d'offrir un cadre adéquat de travail.

La demande d'éducation ne pouvant être entièrement satisfaite à brève échéance, il convient de maintenir le système de vacances multiples dans le fonctionnement des établissements d'enseignement en milieu urbain où les effectifs sont pléthoriques. En milieu rural où les effectifs scolaires sont généralement faibles et les enseignants en nombre insuffisant, la pratique des classes

multigrades actuellement en vigueur sera encouragée. L'élargissement de l'accès passera aussi par (i) la création des cantines scolaires en faveur des enfants des zones rurales ou des zones à déficit alimentaire chronique, (ii) le développement d'activités génératrices de revenus et (iii) la création de garderies et l'aménagement de points d'eau au profit des populations en vue de libérer les filles des travaux domestiques.

Par ailleurs, l'Etat apportera son soutien au développement du secteur privé à travers les mesures (i) d'allègement des procédures d'ouverture et d'extension des établissements privés par la réactualisation des textes réglementaires, (ii) d'exonération ou de réduction des taxes et des impôts sur diverses acquisitions (matériels didactiques et équipements scolaires), (iii) d'encouragement de la conception et de la production de matériels didactiques au niveau local et mise en place d'un dispositif de formation des formateurs et réactualiser les textes réglementaires.

#### **- Promotion de la scolarisation des filles**

La promotion de la scolarisation des filles sera poursuivie et recherchée. L'expérimentation qui a été menée dans les quatre sous-préfectures a eu un effet positif sur l'attitude de la population concernée. L'engouement pour l'école a contribué, en effet, à une forte scolarisation des filles. De 1995 à 1998, les effectifs sont passés de 5860 à 7214, soit un taux d'accroissement annuel de 7,2%. Au regard de ce résultat, cette expérience sera étendue aux inspections où l'enseignement élémentaire connaît de sérieux problèmes en matière de scolarisation des filles.

#### **- Réduction des disparités**

Il s'agit de donner davantage d'accès à l'éducation aux enfants des deux sexes issus de toutes les régions et de différents milieux. L'accent sera mis sur la scolarisation des filles, l'alphabétisation fonctionnelle destinée aux femmes, aux jeunes déscolarisés et non scolarisés. Les comités, à mettre en place pour la promotion de l'accès à l'éducation, utiliseront les canaux modernes et traditionnels de communication en direction des lettrés et des analphabètes (radio, télévision, vidéo scope, affiches, théâtres). L'intensification des actions d'alphabétisation sera un facteur déterminant pour atteindre ce but. Pour corriger les disparités tant décriées, l'Etat doit créer des écoles dans les zones à faibles taux de scolarisation, d'une part et, appuyer le développement des écoles communautaires, d'autre part.

#### **- Développement des écoles communautaires**

Pour le développement des écoles communautaires, l'Etat s'engagera : i) à participer à la prise en charge des salaires des maîtres communautaires sous forme de subvention à accorder aux populations à travers les Associations des parents d'élèves constituées en fédération, ii) à mettre en place un mécanisme de paiement régulier de cette subvention et iii) à définir un cadre contractuel pour le recrutement, l'utilisation et la rémunération des enseignants.

#### **- Promotion du bilinguisme et des langues nationales dans les premiers niveaux d'enseignement**

Conformément aux dispositions de la Constitution, le Gouvernement s'engage à traduire dans les faits l'option du bilinguisme en rendant obligatoire l'enseignement des deux langues officielles dans tous les établissements scolaires du pays. S'agissant du bilinguisme, son développement implique la dispense graduelle des enseignements du français et de l'arabe. Quant à la promotion des langues nationales, il sera assuré un enseignement dans la langue principale de la zone durant les deux premiers niveaux de l'enseignement élémentaire avant de continuer selon le cas, soit en français ou en arabe.

Aussi bien pour le bilinguisme que pour les langues nationales, les contenus d'enseignement seront traduits pour une meilleure harmonisation des curricula.

#### **- Création de filières courtes**

Face aux difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes en situation de déperdition scolaire, le Gouvernement, dans ses efforts de restructuration de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, envisage de créer et diversifier les filières de formation de courtes durées, répondant aux exigences du marché de l'emploi aux niveaux local, régional et national.

### **4.3.3- Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages**

Le renforcement des compétences du personnel, la réactualisation et l'adaptation des contenus et stratégies d'enseignement et de formation ainsi que le développement des manuels et matériels

didactiques adaptés aux nouveaux curricula, constituent entre autres les principales actions à mener pour améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages. De façon opérationnelle, les actions suivantes seront engagées :

- ***Le renforcement des compétences des enseignants.***

Cette action suppose le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants qui devrait se traduire par l'augmentation de l'offre et par le relèvement du niveau de formation dans les écoles normales d'instituteurs et autres institutions spécialisées. Un accent particulier est à mettre sur le recrutement des professeurs de disciplines scientifiques, ainsi qu'aux enseignants non fonctionnaires. De même sera promue la valorisation de la fonction enseignante par des mesures incitatives les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Dans ce sens, l'enseignement à distance, le télé-enseignement et l'Internet seront utilisées pleinement dans la formation continue des enseignants. A cet effet, une étude sur l'introduction de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement sera menée.

- ***La rénovation des programmes d'enseignement et de formation***

Le gouvernement entend rénover les programmes et méthodes d'enseignement et de formation pour les adapter aux réalités nationales et aux mutations intervenues ces dernières années dans le monde. Dans cette perspective, une institution permanente autonome sera créée dans le cadre du Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET). Il s'agit du Centre National des Curricula (CNC) dont les attributions sont l'élaboration des programmes, la production des manuels scolaires, l'évaluation pédagogique. Le développement de ces programmes se fera en fonction des cycles et niveaux d'éducation et de formation. Un accent particulier sera mis sur les savoirs cognitifs, psychomoteurs et les attitudes à faire acquérir en s'appuyant sur les apprentissages pratiques. Une place de choix sera réservée aux savoirs scientifiques et la pédagogie active sera privilégiée. Le programme de formation des enseignants et des personnels d'encadrement s'inspireront des nouveaux curricula d'enseignement et de formation ainsi finalisés.

Les résultats de l'expérimentation sur la production locale des Matériels Didactiques Non Imprimés (MDNI) seront pris en compte dans les activités du CNC.

- ***l'élaboration d'une nouvelle politique éditoriale***

L'application des nouveaux programmes d'enseignement et de formation nécessitera des outils pédagogiques appropriés. Dans cette perspective, il sera procédé à la production locale des manuels scolaires et matériels didactiques. Néanmoins, le processus de finalisation de ces curricula généralement long induira l'acquisition dans un premier temps, sur le marché local et international, des manuels et matériels didactiques jugés compatibles avec le contenu des nouveaux programmes. A cet effet, chaque élève de l'élémentaire sera doté d'un jeu de manuels composé d'un livre de lecture, d'un livre de calcul et d'un livre de sciences. Chaque école disposera des mallettes pédagogiques à

usage collectif dont le nombre dépendra du nombre d'enseignants et des cours opérationnels. Il faut noter que ces nouvelles dispositions concernent les écoles du secteur public et communautaire. Par ailleurs, il sera mené au cours de la décennie une étude consacrée à la définition d'une politique nationale de conception, d'élaboration et de production des manuels scolaires et matériels didactiques imprimés ou non imprimés. A cette fin, il sera procédé à la création et à la mise en place effective de la commission Nationale des Programmes, du Livre et des Matériels Didactiques pour piloter la nouvelle politique en prenant en compte les innovations pédagogiques en cours telles que l'Education Environnementale, au bien être social, aux Droits de l'Homme et à la Culture de la Paix ainsi qu'à la citoyenneté et à la Non Violence.

- ***Evaluation des apprentissages***

Le Service de l'Evaluation et du Suivi de la Formation (SESEF) sera renforcé et rendu opérationnel. Il lui sera confié différentes études et tests (psychomoteurs, cognitifs, socio-affectifs...) dont les résultats vont être régulièrement publiés et mis à la disposition des principaux acteurs du système éducatif.

**4.3.4 . Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles**

Les faiblesses relevées dans le domaine de la planification, de l'organisation et de la gestion de l'éducation seront corrigées par des mesures de renforcement des capacités institutionnelles d'administration, de planification, de gestion et de pilotage du système.

- ***Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation***

La gestion concertée du système éducatif se fera essentiellement à travers la mise en place d'organigrammes cohérents et fonctionnels qui prennent en compte les préoccupations complémentaires de décentralisation et de déconcentration du système. Ainsi, des structures de concertation à caractère consultatif (conseils régionaux, départementaux et communaux de l'éducation) dont le rôle sera d'arrêter des orientations en matière d'éducation et de formation, dans les circonscriptions administratives de leur ressort, seront créées. Des dispositions seront prises pour permettre aux ministères techniques en charge des finances et de la fonction publique de conférer au Ministère de l'éducation, la charge des crédits et de postes budgétaires prévus par la Loi des finances. L'institution du partenariat déjà entamée depuis quelques années, devra être formalisée à travers des textes organiques spécifiques régissant les mécanismes de coopération entre l'administration et les partenaires socio-éducatifs à savoir les APE, les syndicats des enseignants, et les promoteurs de l'enseignement privé.

- ***Le renforcement des capacités institutionnelles***

Il se traduira par l'amélioration des capacités d'organisation, de planification, de gestion et d'évaluation du système éducatif. Il s'agit de : i) développer des systèmes de collecte et de traitement des données statistiques scolaires ; ii) renforcer le système d'information relatif à la gestion des ressources humaines ; iii) faciliter une circulation effective et efficace de l'information et de la documentation ; iv) mettre en place des outils performants de gestion au niveau déconcentré ; iv) instaurer un mécanisme de communication et de plaidoyer.

- ***Le renforcement des capacités opérationnelles***

Il s'agit d'accroître les capacités opérationnelles d'administration, d'inspection et de supervision des enseignements. La systématisation de l'évaluation et du contrôle pédagogique et administratif contribueront à la redynamisation des structures d'encadrement et à l'exigence de la qualité de prestations des apprenants et des enseignants. Les services d'orientation scolaire et professionnelle et de conseil des apprenants seront renforcés par des organes et structures compétents en la matière.

La diversification des ressources de l'éducation et de la formation appelle de la part du Gouvernement une redéfinition des responsabilités dans la promotion de l'éducation, et cela, en concertation avec les partenaires.

## **CONCLUSION**

Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous tel que défini dans le Cadre d'Action de Dakar ne saurait se réduire à réinvestir dans l'éducation fondamentale. Une vision plus large s'impose afin d'atteindre l'éducation universelle d'ici 2015.

Le PAN/EPT prend en compte le Programme d'Action d'Education et de Formation (PAEF) et le Programme d'Appui à la Reforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET) . Il met en exergue les véritables obstacles auxquels le système éducatif tchadien est confronté dans le cadre de son développement. Il s'agit principalement des problèmes d'ordre qualitatif et quantitatif qui s'inscrivent dans une conjoncture économique nationale difficile. Le système éducatif est principalement marqué par une forte mobilisation des initiatives communautaires dans son fonctionnement. Malgré cette mobilisation, l'atteinte de l'objectif de l'éducation universelle fixé à l'horizon 2015 nécessite le renforcement de la coopération internationale. La priorité accordée à l'enseignement de base (préscolaire, élémentaire, alphabétisation) et à la formation professionnelle a été réaffirmée et reflétée dans l'allocation des ressources.

Dans cette optique le partenariat doit être renforcé par le Gouvernement pour consolider les acquis.

## **A N N E X E S**

## **ANNEXE I**

**Tableau 1 : Coût global des opérations programmées**

**(en millions de francs CFA)**

<b>Programmes</b>	<b>Opérations</b>		<b>Charges récurrentes induites</b>	
	<b>Coût total</b>	<b>%</b>	<b>Coût total</b>	<b>%</b>
Protection Education Petite Enfance	27083,34	4,13%	262,56	0,7%
Enseignement élémentaire	265442,89	40,46%	11497,3	31,4%
Alphabétisation	33829,51	5,16%	1744,8	4,8%
Enseignement secondaire général	95662,91	14,58%	8628	23,6%
Enseigt. Sec. Tech. et Format° Profes.	205463,94	31,32%	7385,64	20,2%
Renforcement capacités planif° gest° pilotage	28587,07	4,36%	7087,2	19,4%
<b>Total investissement</b>	<b>656069,66</b>	<b>100,00%</b>	<b>36605,5</b>	<b>100,0%</b>

**ANNEXES II : Quelques tableaux du modèle de simulation**

**ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE**  
**Admission en classe de cp1 garçons + filles**

Rentrée	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pop 6 ans	240738	246685	252778	259021	265419	271975	278693	285577	292630	299858	307265	314854	322631	330600	338766	347133
Tx, admis°	82,97%	83,79%	84,63%	85,48%	86,36%	87,25%	88,16%	89,10%	90,05%	91,39%	92,76%	94,15%	95,57%	97,02%	98,50%	100,00%
Nvx. entrants	199741	206695	213916	221415	229204	237295	245702	254436	263512	274042	285012	296438	308343	320746	333668	347133
% des filles	42,40%	42,94%	43,48%	44,02%	44,56%	45,10%	45,64%	46,18%	46,73%	47,13%	47,52%	47,92%	48,31%	48,71%	49,11%	49,51%

**Taux de promotion garçons+filles**

année	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	59,74%	61,95%	64,24%	66,62%	69,10%	71,67%	74,34%	77,12%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
Cp2	68,23%	70,33%	72,50%	74,76%	77,09%	79,50%	82,00%	84,58%	87,24%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Ce1	67,84%	69,74%	71,71%	73,75%	75,86%	78,03%	80,28%	82,60%	84,99%	87,45%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Ce2	65,99%	67,80%	69,68%	71,63%	73,67%	75,77%	77,95%	80,21%	82,53%	84,94%	87,43%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Cm1	71,49%	72,81%	74,16%	75,55%	76,98%	78,47%	79,99%	81,56%	83,16%	84,81%	86,49%	88,22%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%
Cm2	48,44%	49,68%	50,98%	52,33%	53,73%	55,21%	56,74%	58,34%	60,00%	61,34%	62,70%	64,10%	65,52%	66,98%	68,48%	70,00%
Ensemble	64,21%	66,11%	67,97%	69,83%	71,81%	73,89%	76,06%	78,31%	80,63%	82,27%	83,40%	84,09%	84,34%	84,26%	84,43%	84,67%

**Taux de redoublement garçons+filles**

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	29,16%	27,45%	25,85%	24,34%	22,91%	21,57%	20,31%	19,12%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%	18,00%
Cp2	23,15%	20,28%	17,76%	15,55%	13,62%	11,92%	10,44%	9,14%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ce1	21,53%	19,04%	16,83%	14,87%	13,14%	11,61%	10,26%	9,06%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Ce2	21,81%	19,27%	17,02%	15,02%	13,25%	11,68%	10,30%	9,08%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Cm1	16,42%	15,03%	13,75%	12,57%	11,49%	10,50%	9,59%	8,76%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Cm2	28,18%	27,74%	27,30%	26,89%	26,48%	26,09%	25,72%	25,35%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Ensemble	24,23%	22,03%	20,12%	18,49%	17,03%	15,71%	14,51%	13,42%	12,43%	12,41%	12,42%	12,47%	12,58%	12,78%	12,83%	12,84%

**Taux d'abandon garçons + filles**

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
Cp1	11,10%	10,60%	9,91%	9,04%	7,99%	6,76%	5,35%	3,76%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cp2	8,62%	9,40%	9,74%	9,69%	9,29%	8,57%	7,56%	6,29%	4,76%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Ce1	10,63%	11,23%	11,46%	11,38%	11,00%	10,36%	9,47%	8,35%	7,01%	4,55%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Ce2	12,20%	12,93%	13,31%	13,35%	13,09%	12,55%	11,75%	10,72%	9,47%	7,06%	4,57%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cm1	12,08%	12,17%	12,10%	11,89%	11,53%	11,03%	10,42%	9,68%	8,84%	7,19%	5,51%	3,78%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Cm2	23,38%	22,58%	21,72%	20,79%	19,78%	18,70%	17,54%	16,31%	15,00%	13,66%	12,30%	10,90%	9,48%	8,02%	6,52%	5,00%
Ensemble	11,56%	11,86%	11,91%	11,68%	11,16%	10,40%	9,43%	8,27%	6,94%	5,32%	4,18%	3,45%	3,08%	2,96%	2,73%	2,49%

**Effectifs projetés garçons+filles**

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Cp1	279 704	283 483	287 194	291 312	295 957	301 144	306 865	313 110	319 872	331 619	344 703	358 485	372 870	387 862	403 483	419 760
Cp2	210 914	216 037	220 478	225 627	232 018	239 776	248 904	259 390	271 240	277 597	287 503	298 763	310 689	323 151	336 142	349 678
Ce1	174 721	181 589	187 195	192 669	199 259	207 596	217 899	230 249	244 717	263 693	270 932	280 427	291 321	302 926	315 070	327 733
Ce2	140 628	148 943	155 554	161 410	167 532	175 056	184 682	196 739	211 418	230 926	255 798	264 303	273 529	284 071	295 359	307 192
Cm1	95 531	109 701	118 856	126 365	133 422	140 952	149 980	161 263	175 274	193 596	217 377	247 608	257 681	266 791	277 007	287 983
Cm2	75 352	90 452	106 047	118 302	128 609	138 252	148 308	159 924	174 093	192 169	215 492	245 652	284 260	302 978	315 856	328 270
Ensemble	976850	1030205	1075324	1115685	1156797	1202776	1256639	1320675	1396613	1489600	1591805	1695238	1790350	1867779	1942917	2020618

**Taux brut de scolarisation des garçons**

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	90,78%	92,19%	92,71%	92,69%	92,64%	92,85%	93,51%	94,69%	96,44%	99,11%	102,11%	104,94%	107,08%	108,07%	108,83%	109,60%

**Taux brut de scolarisation des filles**

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	58,33%	61,29%	63,66%	65,65%	67,61%	69,77%	72,32%	75,41%	79,13%	83,66%	88,51%	93,19%	97,15%	99,8%	102,2%	104,6%

### Taux brut de scolarisation garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensemble	74,70%	76,88%	78,32%	79,30%	80,24%	81,41%	83,01%	85,14%	87,86%	91,45%	95,37%	99,12%	102,16%	104,01%	105,58%	107,16%

### Besoin total en personnel enseignant selon le secteur et par grade

	Grade	00/01	½	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	Institut.	2 466	2 921	3 021	3 121	3 221	3 321	3 421	3 521	3 621	3 721	3 821	3 921	4 021	4 121	4 221	4 321
	Ins adjt	2 645	2 473	2 940	3 240	3 540	3 840	4 140	4 440	4 740	5 040	5 340	5 640	5 940	6 240	6 540	6 840
	Mt. Sup	4 399	4 878	5 019	5 304	5 620	6 015	6 526	7 185	8 021	8 943	10 000	11 099	12 121	12 943	13 751	14 602
Privé	Institut.	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387	387
	Ins adjt	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408	408
	Mt. Sup	1 150	1 329	1 500	1 671	1 852	2 054	2 287	2 558	2 877	3 285	3 748	4 246	4 753	5 235	5 741	6 288
Communautaire	Institut.	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97	97
	Ins adjt	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144	144
	Mt. Sup	2 834	3 003	3 145	3 273	3 403	3 549	3 720	3 922	4 163	4 456	4 778	5 104	5 404	5 648	5 885	6 130

### Projection des besoins annuels en enseignants nouveaux dans le public

		00/01	½	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	Institut	412	702	173	176	178	181	183	186	188	191	193	196	198	201	203	206
	Ins adjt	33	93	466	365	372	379	385	392	399	405	412	419	425	432	439	445
	Mt. Sup	880	919	630	786	847	957	1 112	1 312	1 555	1 724	1 952	2 099	2 132	2 034	2 102	2 226
	Ensemb.	1325	1714	1269	1327	1397	1516	1680	1889	2142	2319	2557	2713	2755	2667	2743	2877

### Projection du nombre de salles de classe

		00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public		9 761	10 535	11 252	11 943	12 666	13 468	14 387	15 456	16 703	18 051	19 537	21 065	22 515	23 761	24 992	26 268
Privé		1 819	1 984	2 143	2 300	2 467	2 654	2 868	3 118	3 412	3 791	4 222	4 685	5 155	5 603	6 073	6 581
Communautaire		3 189	3 365	3 515	3 650	3 787	3 940	4 120	4 333	4 585	4 891	5 226	5 566	5 878	6 132	6 379	6 634
Ensemble		14 768	15 885	16 910	17 893	18 920	20 062	21 375	22 907	24 700	26 733	28 985	31 316	33 548	35 497	37 444	39 483

### Projection des besoins annuels en salles de classe nouvelles

		00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Public	nouvelles construites	550	525	505	501	530	587	669	774	900	1 063	1 178	1 234	1 209	1 094	1 102	1 151
	salles à réhabiliter	241	268	294	320	345	371	401	434	473	518	571	630	692	752	807	862
	secko à refaire ch année	4 396	4 645	4 857	5 047	5 240	5 455	5 704	5 999	6 347	6 632	6 939	7 234	7 475	7 626	7 755	7 880

### ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE GENERAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

#### Admission en classe de 6ème garçons + filles

rentrée	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
effectif CM2	75352	90452	106047	118302	128609	138252	148308	159924	174093	192169	215492	245652	284260	302978	315856	328270
Taux admission en 6ème	48,44%	49,68%	50,98%	52,33%	53,73%	55,21%	56,74%	58,34%	60,00%	61,34%	62,70%	64,10%	65,52%	66,98%	68,48%	70,00%
Nvx. Entrants en 6ème	30859	37438	46109	55490	63569	71000	78446	86522	95954	106781	120493	138125	160963	190409	207465	221099
% des filles	25,80%	27,56%	29,52%	31,46%	33,37%	35,14%	36,72%	38,17%	39,57%	40,72%	41,85%	43,02%	44,23%	45,47%	46,20%	46,72%

#### Effectifs projetés garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
6°	36212	43399	53170	64036	73732	82547	91195	100406	111015	123434	139008	158977	184810	218130	240185	257127
5°	25414	28481	33982	41654	50431	58572	66048	73360	81095	89880	100153	112967	129379	150630	178107	197949
4°	22322	23516	26154	30961	37824	45855	53514	60577	67424	74723	82974	92608	104568	119865	139683	165359
3°	20018	21169	22423	24816	29151	35543	43358	51268	58807	66249	74132	82990	93314	106021	122204	143171
2nde	14527	14772	15584	16537	18261	21370	26022	31824	37850	43755	49629	55850	62830	70964	80945	93637
1ère	11883	13257	13600	14343	15240	16808	19613	23847	29197	34840	40423	45991	51869	58439	66076	75411
Terminale	14893	17040	19024	19952	20760	21647	23156	25990	30551	36477	42980	49446	55720	62062	68903	76694
Ensemble	145269	161634	183937	212300	245398	282341	322907	367272	415939	469358	529300	598830	682491	786111	896102	1009348

### Effectifs projetés des filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
6°	9420	12003	15704	20127	24551	28921	33366	38155	43694	50035	57933	68106	81403	98783	110663	119901
5°	6323	7436	9407	12290	15818	19444	23056	26733	30680	35231	40461	46938	55269	66167	80448	91042
4°	5293	5904	6883	8610	11178	14376	17725	21067	24449	28145	32393	37288	43319	51062	61195	74500
3°	4253	4782	5378	6271	7801	10128	13143	16464	19890	23454	27356	31841	37051	43443	51623	62340
2nde	3024	3111	3475	3919	4569	5668	7356	9580	12085	14721	17488	20523	24012	28081	33067	39443
1ère	2401	2781	2885	3206	3613	4204	5193	6719	8748	11071	13540	16140	18987	22252	26060	30713
Terminale	3062	3873	4566	4914	5265	5684	6287	7314	8972	11229	13891	16729	19641	22704	26097	29979
Ensemble	33 776	39 890	48 299	59 338	72 796	88 426	106 127	126 032	148 518	173 886	203 062	237 563	279 682	332 492	389 153	447 918

### Taux brut de scolarisation garçons + filles

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
1 <sup>er</sup> cycle	14,84%	16,24%	18,45%	21,42%	24,74%	28,11%	31,33%	34,36%	37,38%	40,60%	44,31%	48,84%	54,54%	61,80%	68,99%	75,58%
2 <sup>nd</sup> cycle	9,39%	10,00%	10,44%	10,74%	11,19%	12,04%	13,51%	15,65%	18,26%	21,01%	23,70%	26,30%	28,92%	31,70%	34,89%	38,75%
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycles	12,74%	13,83%	15,36%	17,30%	19,52%	21,91%	24,46%	27,15%	30,01%	33,04%	36,36%	40,15%	44,66%	50,20%	55,84%	61,38%

### Projection du besoin annuel en enseignants selon le secteur public

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Ensgts. titulaires	74	74	224	232	239	247	254	262	269	277	284	292	299	307	314	322
vsn	702	841	1009	1210	1451	1740	2086	2502	3000	3563	4232	5026	5969	7089	8420	10000
Ensgts. contractuels	179	267	226	346	442	516	577	630	681	780	866	1006	1237	1588	1648	1610

### Projection du besoin annuel en salles de classe dans le secteur public

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	10/11	09/10	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
nouvelles construites	124	174	235	306	367	418	464	511	564	805	715	932	1116	1375	1489	1564
salles à réhabiliter	115	127	145	168	199	235	277	324	375	503	431	583	676	788	926	1074
secko à refaire ch année	385	407	442	488	540	595	650	706	761	718	739	699	686	680	668	648

### Flux d'entrée en première année du collège technique

	00/01	½	02/03	¾	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves 1ère année col. Tech.	76	77	77	78	78	79	80	80	81	81	81	81	81	81	81	81
proportion redoublants	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
nouveaux élèves	76	77	77	78	78	79	80	80	81	81	81	81	81	81	81	81
élèves 5ème n-1	24 174	25 414	28 481	33 982	41 654	50 431	58 572	66 048	73 360	81 095	89 880	100 153	112 967	129 379	150 630	178 107
taux d'entrée	0,32%	0,30%	0,27%	0,23%	0,19%	0,16%	0,14%	0,12%	0,11%	0,10%	0,09%	0,08%	0,07%	0,06%	0,05%	0,05%

### lux d'entrée en 1ère année du lycée technique industriel

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves seconde	69	69	69	92	92	92	115	115	115	138	138	138	161	161	161	184
Proportion redoublants	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%	2,17%
Nouveaux élèves	68	68	68	90	90	90	113	113	113	135	135	135	158	158	158	180
élèves 3ème n-1	19 955	20 018	21 169	22 423	24 816	29 151	35 543	43 358	51 268	58 807	66 249	74 132	82 990	93 314	106 021	122 204
taux d'entrée	0,34%	0,34%	0,32%	0,40%	0,36%	0,31%	0,32%	0,26%	0,22%	0,23%	0,20%	0,18%	0,19%	0,17%	0,15%	0,15%

### Flux d'entrée en 1ère année du lycée technique commercial

	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
élèves seconde	314	314	314	359	359	360	405	405	405	450	450	450	495	495	495	540
proportion redoublants	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%	5,20%
nouveaux élèves	298	298	298	341	341	341	384	384	384	427	427	427	469	469	469	512
élèves 3ème (n-1)	19 955	20 018	21 169	22 423	24 816	29 151	35 543	43 358	51 268	58 807	66 249	74 132	82 990	93 314	106 021	122 204
taux d'entrée	1,49%	1,49%	1,41%	1,52%	1,37%	1,17%	1,08%	0,89%	0,75%	0,73%	0,64%	0,58%	0,57%	0,50%	0,44%	0,42%

### Projection du nombre total d'enseignants

	00/01	½	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16
Collèges techniques publics	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
Collèges techniques privés	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Lycée technique industriel	36	40	43	46	50	53	56	59	63	66	69	73	76	79	83	86
Lycée technique commercial	96	99	103	106	110	113	117	120	124	127	131	135	138	142	145	149

**Projection du nombre total de salles de classe**

	<b>00/01</b>	$\frac{1}{2}$	<b>02/03</b>	<b>03/04</b>	<b>04/05</b>	<b>05/06</b>	<b>06/07</b>	<b>07/08</b>	<b>08/09</b>	<b>09/10</b>	<b>10/11</b>	<b>11/12</b>	<b>12/13</b>	<b>13/14</b>	<b>14/15</b>	<b>15/16</b>
Collèges techniques publics	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Collèges techniques privés	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Lycée technique industriel	12	13	14	15	16	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	29
Lycée technique commercial	42	43	45	46	48	49	51	52	54	55	57	58	60	62	63	65

### **ANNEXE III: Lexique des mots clés du PAN/EPT**

De nombreux mots utilisés dans ce document ont des définitions non “stabilisées” et présentent des acceptations différentes selon les auteurs, les problématiques, les situations... le lexique ci-après ne prétend aucunement définir exactement les termes utilisés, mais seulement éclairer le sens dans lequel nous avons essayé nous-mêmes de les utiliser.

#### **Protection et Education de la Petite enfance (PEPE) :**

Présentation de tous les droits de la petite enfance en garantissant son éducation dans un cadre de tutelle approprié avec des aides et appuis conséquents pour favoriser son épanouissement physique et mental.

#### **Offre de formation, d'éducation**

Possibilités de formation mises à la disposition de la population pour l'ensemble des systèmes d'éducation ou de formation. Elle dépend de l'existence des locaux, de matériels, d'enseignants et autres personnels, et peuvent être évalués par le nombre de places ouvertes dans les centres de formation.

#### **Jardin d'enfants :**

Centre ou établissement assurant la garde pendant la journée des enfants de 3 à 6 ans, qui y développent leurs capacités physiques et mentales par des exercices et des jeux appropriés.

#### **Enfants nécessitant protection spéciale :**

Il s'agit des enfants de la rue ou mineurs urbains, des enfants travailleurs, des enfants négligés et maltraités, des mineures prostituées et bonnes, des combattants mineurs, des enfants victimes de guerre et de catastrophes naturelles, des enfants abandonnés et orphelins, des enfants placés.

#### **Education préscolaire :**

Elle se définit comme étant une éducation de base qui assure aux enfants de 3 à 6 ans une transition entre les régimes familiale et l'école. Elle s'adapte aux besoins et aux possibilités des jeunes enfants dans le respect du rythme de vie de chacun.

#### **Performance :**

En pédagogie, la performance consiste en une réalisation observable d'une tâche dont la capacité potentielle est exprimée en terme de compétences.

Dans le système éducatif, il s'agit de la capacité à fournir des produits (formés) avec beaucoup d'efficacité.

#### **Alphabétisation :**

Au sens restrictif du terme, l'alphabétisation est l'action d'apprendre à quelqu'un ou à un groupe social la lecture, l'écriture et le calcul. Mais en fonction de son évolution, l'alphabétisation se définit comme un processus éducatif qui permet à l'adulte analphabète de bénéficier d'une aptitude à lire, à écrire et à calculer dans une langue donnée, pour mieux comprendre son environnement et entraîner des effets positifs sur lui-même, sur sa famille, sa communauté ainsi que sur son pays.

#### **Education intégratrice :**

Ensemble de mesures et processus d'éducation qui concernent toutes les catégories d'enfants défavorisés tels les enfants de nomades, les enfants vivant avec les handicaps et les enfants éprouvant des difficultés psychologiques ou sociales.

#### **Education de base non formelle (EBNF) :**

Il s'agit des activités éducatives de base en dehors du cadre de l'école dans le but de transmettre des connaissances, des apprentissages et des savoir-faire spécifiques.

#### **Education de la petite enfance :**

L'ensemble des dispositions, de mesures prises ou utilisées pour assurer un développement harmonieux des enfants de 0 à 6 ans, en favorisant la stimulation précoce dans le cadre familiale et communautaire et, de permettre l'accès à un système d'encadrement formel et/ou non formel à une grande partie de la population.

### **Education Nationale :**

Ensemble de services chargés de l'organisation, de la direction et de la gestion des établissements d'enseignement public et contrôle de l'enseignement privé.

**Groupe vulnérable** : est constitué des personnes dont la situation socio-économique ou politique ne permet pas à leur enfant de saisir les chances d'accéder à l'école pour une éducation quelconque. Sont donc considérés comme appartenant à ce groupe les enfants issus des milieux pauvres, les enfants qui travaillent, les enfants des travailleurs migrants, les jeunes réfugiés, les enfants déplacés par la guerre, les populations sous régime d'occupation, les enfants des rues etc..

**Groupe défavorisé**: est constitué généralement d'individus dont la situation géographique ne peut guère favoriser l'accès de leurs enfants à l'école. Dans ce groupe on peut trouver les enfants des populations vivant dans les zones reculées, les enfants des nomades, les enfants vivants dans les îles isolées. Sont également comptés dans ce groupe les jeunes enfants handicapés et les déficients (auditifs et visuels) etc.

**Groupe ethnique considéré comme minoritaire** : il s'agit de groupe dont le comportement ne favorise pas la socialisation. Les individus de ce groupe préfèrent généralement s'isoler du reste des populations. Font partie de ce groupe les peuplades des pygmées vivant dans les forêts équatoriales d'Afrique.

**Déconcentration** : Consiste à transférer à des autorités locales (nommées), représentant l'Etat, des pouvoirs ou des compétences jusque là exercés par une autorité supérieure. Lorsque la déconcentration s'effectue dans un cadre territorial on parle de « circonscription territoriale » (Exemple : Sous-préfecture.

**Décentralisation** : consiste à transférer à des autorités locales ( le plus souvent élus) et représentant une « collectivité locale », (exemple : la commune) des pouvoirs ou des compétences jusque-là exercés par des agents de l'Etat.

**Equité** : dans le cadre de l'EPT, l'équité, s'entend faire offrir à tous les enfants, tous les adolescents et tous les adultes la possibilité d'atteindre un niveau d'instruction satisfaisant et de s'y maintenir. C'est pourquoi, la priorité absolue devrait être d'assurer l'accès des filles et des femmes et de lever tous les obstacles à leur participation active. Autrement dit, tous les stéréotypes sexuels sont à bannir de l'éducation.

## ANNEXE IV : Bibliographie

ITRES	AUTEUR(S)	EDITION/ANNEES
- Cadre d'actions de Dakar	Ulrika Pepler Barry.	UNESCO ED-2000/WS/27 avril 2000
- Réunion Sectoriel sur l'Education et la Formation (Diagnostic - Stratégie et plan d'actions)	- MEN	Janvier 2000
- Programme d'Appui à la forme du secteur de l'Education au Tchad (PARSET)	DG/MEN	Juin 2000
- Programme National d'Action en Faveur de l'Enfant Tchadien (PRONAFET 1993 -2002 Stratégies)	MASF	1993
- Programme de la Direction des Affaires Sociales.	MASF	septembre 1992
- Rapport du séminaire-Atelier de lancement du processus d'élaboration du PAN/EPT	CN/EPT	Janvier 2002
- Education à la paix, aux Droits de l'Homme et à la Démocratie dans les systèmes éducatifs formels et non formels en Afrique	UNESCO	Décembre 1999
- Plan d'orientation Révisée :préparer le Tchad aux défis du XXI ème siècle 1998-2005 Draft (6)	MPAT	Juin 1998
- Enquête Démographique et Santé 1996-1997	Bandoumal Ouagadjo et Autres (BCR)	Macro International inc.Mai 1998
- Actes des Etats Généraux de l'Education : Rapport Général des Travaux.	MEN	Octobre 1994
- Enquête sur la consommation et secteur Informel du Tchad ECOSIT 1995-1996 – Rapport final.	PNUD-DAES	Juin 1998
- Etudies Thématiques Alphabétisation et Education des Adultes.	Daniel A Wagver	UNESCO – Avril 2000
- Données Statistiques sur l'Education Années Scolaires 1999/2000 et 2000/2001.	DAPRO/MEN	Août 2001
- Canevas pour l'élaboration de Plans d'Action pour le Développement de l'EPT.	Bureau Régional UNESCO	Mars 2001
- Tchad : Revue des Dépenses Publiques dans le secteur de l'Education (Draft)	HAFEDH ZAAF- RANE	Octobre 2001
- Rapport de l'Etude sur les Coûts et Financement de l'Education -Tchad.	Sossou Benoît et autres	Août 2001
- Séminaire Régional de Formation des Coordinateurs Nationaux de l'EPT : le bilan à l'an 2000 – Rapport préliminaire.	Moussa Wayor et Dibé Galy.	2000
- Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).	Dirigeants Africains	Octobre 2001

